

Esprit-Saint

La Trinité-des-Monts

Le Bic

Rimouski

Saint-Anaclet-de-Lessard

Saint-Eugène-de-Ladrière

Saint-Fabien

Saint-Marcellin

Saint-Narcisse-de-Rimouski

Saint-Valérien

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LE CONSEIL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE :

Monsieur Gilbert Fauvel	préfet, maire de Saint-Fabien
Madame Marlène Dubé	mairesse d'Esprit-Saint
Monsieur Raymond Martin	maire de La Trinité-des-Monts
Monsieur Serge Lévesque	maire de Le Bic
Monsieur Michel Tremblay	maire de Rimouski
Monsieur Alain Dumas	maire de Saint-Anaclet-de-Lessard
Monsieur Gilbert Pigeon	maire de Saint-Eugène-de-Ladrière
Madame Marnie Perreault	représentante de Saint-Fabien
Monsieur Pierre Côté	maire de Saint-Marcellin
Monsieur Gaston Noël	maire de Saint-Narcisse-de-Rimouski
Madame Marcella Fournier	mairesse de Saint-Valérien

LE COMITÉ DE TRAVAIL

Monsieur Daniel Bérubé	gérant supermarchés GP
Monsieur Laurent Chénard	commission en environnement de Sainte-Blandine
Madame Marlène Dubé	mairesse d'Esprit-Saint
Monsieur Normand Gagnon	conseil central du Bas-Saint-Laurent
Monsieur Denis Latouche	directeur génie et travaux publics, ville de Rimouski
Monsieur Martin Legault	centre d'hébergement CHSLD
Monsieur Serge Lévesque	maire de Le Bic
Monsieur Denis Roy	établissements verts Brundtland

LE PERSONNEL DE LA MRC (mis à contribution)

Madame Louise Audet	secrétaire-trésorière
Madame Myriam Langlois	secrétaire-trésorière adjointe
Madame Céline Lepage	service administratif
Madame Diane Lévesque	secrétaire-réceptionniste
Monsieur Réal Thériault	service de l'évaluation

LA COORDONNATRICE

Madame Lucie Beaudoin	chargée de projet, environnement
-----------------------	----------------------------------

La MRC de Rimouski-Neigette tient à remercier particulièrement chacun des membres du comité de travail et de la Commission des consultations publiques. Des remerciements sont aussi adressés à toutes les secrétaires-trésorières et tous les secrétaires-trésoriers de chacune des municipalités du territoire pour leur précieuse collaboration tout au long du processus d'élaboration du PGMR.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES.....	i
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	iv
LISTE DES CARTES	vi
LISTE DES SIGLES	vii
AVANT-PROPOS.....	viii
1.0 INTRODUCTION	1.1
1.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....	1.1
1.2 CADRE LÉGISLATIF	1.2
1.3 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN RÉGIONAL.....	1.2
2.0 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	2.1
2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	2.1
2.2 GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	2.1
2.2.1 Occupation du territoire	2.3
2.3 VOIES DE COMMUNICATION	2.4
2.4 DÉMOGRAPHIE.....	2.4
2.4.1 Municipalités et dispersion de la population	2.4
2.4.2 Évolution et projection démographiques	2.6
2.5 SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	2.6
3.0 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	3.1
3.1 MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN	3.1
3.2 ENTENTES INTER-MUNICIPALES RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX	3.1
3.3 GESTION ACTUELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC.....	3.3
3.3.1 Déchets domestiques, collecte sélective, résidus domestiques dangereux, textiles et encombrants.....	3.3
3.3.2 Matières putrescibles	3.6
3.3.3 Boues	3.6
3.3.4 Autres résidus	3.7
3.4 GESTION ACTUELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC POUR LE SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) ET LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)	3.7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
3.5	COÛT DE LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 3.7
4.0	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 4.1
4.1	D'ORIGINE DOMESTIQUE..... 4.1
4.2	D'ORIGINES INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE (ICI) 4.8
4.3	DU SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) 4.12
4.4	SYNTHÈSE..... 4.12
5.0	RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS DE GESTION 5.1
5.1	INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION 5.1
5.1.1	Lieu d'enfouissement sanitaire 5.1
5.1.2	Dépôts en tranchée..... 5.1
5.1.3	Dépôt de matériaux secs 5.1
5.2	INSTALLATIONS DE TRAITEMENT/VALORISATION 5.1
5.3	NOUVELLES INSTALLATIONS REQUISES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 5.10
6.0	SCÉNARIOS DE GESTION..... 6.1
6.1	MATIÈRES RECYCLABLES/RÉCUPÉRABLES 6.3
6.1.1	Collecte sélective..... 6.3
6.1.2	Résidus domestiques dangereux (RDD)..... 6.4
6.1.3	Textiles 6.6
6.1.4	Encombrants 6.6
6.2	MATIÈRES PUTRESCIBLES 6.6
6.2.1	Résidus verts..... 6.7
6.2.2	Résidus alimentaires 6.7
6.3	BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET MUNICIPALES 6.8
6.4	MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES (ICI) 6.8
6.5	MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) 6.9
6.6	ÉCO-CENTRE..... 6.9
6.7	ACTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL 6.10
6.7.1	Implantation d'un système de cueillette de l'information 6.10
6.7.2	Étudier la conversion des DET en d'autres usages..... 6.11
6.7.3	Étudier la possibilité d'établir une ou des régies pour la gestion des matières résiduelles 6.11
7.0	PLAN DE COMMUNICATION..... 7.1
7.1	PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ) 7.1

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
8.0	ÉCHÉANCIER ET BUDGET8.1
9.0	PROGRAMME DE SUIVI DU PLAN9.1
9.1	SUIVI DE LA PERFORMANCE9.1
9.2	COMPARAISON AVEC LES AUTRES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES9.3
9.3	COMITÉ DE SUIVI9.3
ANNEXE A	DOCUMENT DE PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
ANNEXE B	GLOSSAIRE
ANNEXE C	QUESTIONNAIRES
ANNEXE D	RÉFÉRENCES

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1.1	Objectifs de réduction à atteindre pour les matières résiduelles	1.4
Tableau 2.1	Principales occupations du territoire de la MRC	2.4
Tableau 2.2	Données démographiques pour la MRC de Rimouski-Neigette	2.5
Figure 2.1	Répartition en % des emplois manufacturiers dans la MRC de Rimouski-Neigette	2.7
Tableau 2.3	Évolution démographique sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.....	2.8
Tableau 2.4	Répartition de la population active dans les secteurs d’emplois	2.9
Tableau 3.1	Règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles.....	3.2
Tableau 3.2	Portrait de la gestion municipale actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette	3.4
Tableau 3.3	Types de collectes effectuées par les municipalités locales (2002)	3.5
Tableau 3.4	Nombre de fosses septiques sur le territoire de la MRC	3.8
Tableau 3.5A	Coûts détaillés de la gestion municipale des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette	3.9
Tableau 3.5B	Coûts détaillés de la gestion municipale des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette (par unité).....	3.10
Tableau 4.1	Bilan des matières résiduelles générées – secteur municipal	4.3
Tableau 4.1.1	Quantités estimées d’encombrants	4.4
Tableau 4.2	Détail de la récupération à atteindre pour 2008 – secteur municipal (résidentiel)	4.5
Tableau 4.3A	Matières recyclables acheminées au centre de tri (2002)- Bilan.....	4.6
Tableau 4.3B	Matières recyclables acheminées au centre de tri (2002).....	4.7
Tableau 4.4	Bilan des matières résiduelles générées – secteur institutionnel	4.9

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES (suite)

Tableau 4.5	Objectifs de récupérations – secteur institutionnel.....	4.10
Tableau 4.6	Bilan des matières résiduelles générées – secteur industriel et commercial ..	4.11
Tableau 4.7	Bilan des matières résiduelles générées – secteur CRD	4.13
Tableau 4.8	Inventaire synthèse de la gestion des matières résiduelles (2002)	4.14
Tableau 5.1	Recensement des organismes, entreprises et installations de gestion sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.....	5.2
Tableau 5.2	Recensement des lieux d’enfouissement sanitaires à proximité de la MRC de Rimouski-Neigette (à jour le 1 ^{er} octobre 2003).....	5.11
Tableau 8.1	Échéancier pour la mise en œuvre des actions du PGMR.....	8.2
Tableau 8.2	Budget pour la mise en œuvre des actions du PGMR	8.4
Tableau 8.3	Coût global de la gestion des matières résiduelles par catégorie de matières – Coût annuel moyen.....	8.7

LISTE DES CARTES

CARTE 2.1	TERRITOIRE DE LA MRC ET VOIES DE COMMUNICATION	2.10
CARTE 2.2	GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	2.11
CARTE 2.3	RÉPARTITIONS DÉMOGRAPHIQUES.....	2.12
CARTE 5.1	LOCALISATION DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE ET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE.....	5.12

LISTE DES SIGLES

CRD	Construction / rénovation / démolition
DET	Dépôt en tranchée
ICI	Institutions / commerces / industries
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PPGMR	Projet de plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

AVANT-PROPOS

Les scénarios élaborés dans ce PGMR tiennent compte de la réalité régionale, notamment de la présence d'un centre urbain important représentant plus de 80 % de la population de la MRC. Les modes d'élimination des matières résiduelles sont également considérés dans la mise en œuvre du PGMR.

La planification de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Rimouski-Neigette vise l'atteinte des objectifs et ce, au moindre coût possible pour la population. Dans cet esprit, la MRC veut s'assurer que le gouvernement respectera les engagements qui figurent, entre autres, dans la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

De plus, la MRC tient à rappeler que la problématique de gestion des matières résiduelles, notamment des matières recyclables (collecte sélective), déborde amplement du territoire administratif et géographique de la MRC.

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

1.0 INTRODUCTION

En 1995, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), mandaté par le ministère de l'environnement et de la faune du Québec (MEF), a tenu des audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles. Les recommandations issues de la consultation publique du BAPE ont conduit à l'élaboration du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 (MEF, 1998). Des changements législatifs ont suivi et depuis, la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige les municipalités régionales de comté (MRC) à établir un plan de gestion des matières résiduelles. En plus des organismes municipaux, cette loi interpelle également les entreprises ainsi que la population. Les objectifs visés sont notamment de prévenir ou de réduire significativement la production de matières résiduelles, de promouvoir leur récupération et leur valorisation, de réduire les quantités à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination. Elle vise aussi à obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

1.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La gestion des matières résiduelles s'inscrit dans un large mouvement de sensibilisation des citoyens face aux différents problèmes reliés à la qualité de l'environnement. En effet, les déchets enfouis dans les lieux d'enfouissement sanitaire (LES), même s'ils sont bien opérés, forment lors de leur décomposition (si lente soit-elle) des gaz appelés biogaz lesquels contribuent au réchauffement de la planète. Il est d'ailleurs reconnu que les biogaz produits par les LES représentent 6 % de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) émis par le Québec (AOMGMR, 2001). En plus des biogaz, la décomposition des déchets enfouis dans les LES favorise la production de lixiviat pouvant contaminer les eaux souterraines et de surface. L'application du concept des 3R-V devrait trouver ici tout son sens : réduction à la source, réutilisation, récupération et valorisation.

Des enjeux économiques sont également liés à la gestion des matières résiduelles notamment en ce qui a trait aux coûts d'élimination qui sont de plus en plus élevés. La gestion des matières résiduelles doit considérer les effets directs et indirects des programmes de réduction et de récupération qui sont mis sur pied. La rentabilité économique est partiellement liée à l'évolution des marchés des matières recyclables et compostables. Des efforts quant à l'ouverture de nouveaux marchés, le développement de nouvelles technologies de traitement et le développement de nouveaux produits utilisant des matières récupérables doivent être supportés par chacun des intervenants. L'augmentation des coûts d'élimination des déchets est à prévoir et celle-ci devrait normalement favoriser la mise en place de solutions alternatives plus environnementales tout en favorisant le maintien et la création d'emplois.

Les pressions exercées par les citoyens pressent les administrations publiques de tous les paliers. En effet, la population est de plus en plus sensible à la problématique de l'enfouissement des matières résiduelles et les administrations publiques sont de plus en plus conscientes qu'il est temps de préserver les richesses naturelles et d'accroître notre qualité de vie. Ainsi les citoyens veulent participer à l'effort collectif en adoptant des comportements

plus respectueux de l'environnement. De la même façon, les entreprises, soucieuses de leur image environnementale, emboîtent le pas.

Les élus municipaux, avec l'aide de leurs partenaires, doivent alors exercer leur leadership face à l'ensemble des enjeux : environnementaux, économiques et sociaux.

1.2 CADRE LÉGISLATIF

La Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et ses règlements encadre la gestion des matières résiduelles au Québec. L'article 53.4 de la Loi permet au ministre de proposer une politique en matière de gestion des matières résiduelles. Or, en septembre 2000 la «*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*» voyait officiellement le jour. Cette politique prévoit mettre en valeur 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. Le tableau 1.1 résume les objectifs à atteindre par matière et par secteur.

L'ensemble des dispositions législatives (loi, règlements et politique) encadre l'élaboration du plan à l'échelle régionale ainsi que la mise en œuvre des moyens requis à l'obtention des objectifs minimaux exigés par le ministre.

1.3 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN RÉGIONAL

Les orientations que les maires souhaitent donner à la planification régionale en gestion des matières résiduelles se résument ainsi :

- Favoriser l'implication de la population
- Impliquer financièrement les ICI dans l'atteinte des objectifs régionaux
- Effectuer de la sensibilisation et fournir des informations aux citoyens
- Favoriser la mise en œuvre à l'échelle régionale
- Soutenir les entreprises locales et régionales oeuvrant en gestion des matières résiduelles

Le conseil des maires de la MRC a choisi de rencontrer en 4 ans les objectifs ciblés par le ministre. Ainsi, annuellement, la MRC mettra en place ou soutiendra les municipalités dans leurs efforts respectifs à mettre en place des mécanismes de réduction des déchets et de valorisation des matières récupérables dans le respect des 3R-V.

Les 3RV-E sont un des principes d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Le premier **R** signifie réduction à la source et s'avère le moins coûteux à réaliser. En effet, il fait allusion à notre façon de consommer. Il suffit d'éviter de générer des résidus à toutes les étapes de vie du produit : fabrication, distribution et utilisation. La contribution du citoyen à ce principe se concrétise en diminuant la quantité de matières résiduelles produites : par exemple,

en achetant des aliments en vrac ou peu emballés ou encore des produits durables plutôt qu'à usage unique. **La réduction à la source est un mode de prévention : le déchet qu'on ne génère pas n'a pas à être géré!**

Le deuxième **R** signifie réutilisation ou réemploi. Ce principe consiste à prolonger le vie utile d'un bien, sans modification, en l'utilisant plus d'une fois. Plusieurs exemples peuvent être donnés : le réemploi des contenants en plastique et des vêtements usagés.

Le troisième **R** est le plus connu : il s'agit du recyclage. Par définition, le recyclage réintroduit une matière résiduelle dans un processus de transformation. Par exemple, le verre et les métaux récupérés permettent de réduire la consommation de matières premières.

V pour valorisation : il s'agit de mettre en valeur une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage. C'est la dernière étape pour détourner une matière de l'élimination. Le mode de valorisation la plus connue est le compostage.

Enfin le **E** pour élimination : il s'agit naturellement de la dernière étape dans le processus de consommation. Le mode d'élimination le plus répandu est l'enfouissement, qui ne se fait pas sans conséquence pour l'environnement.

Enfin, mentionnons que la MRC de Rimouski-Neigette croit fermement en la protection environnementale de son territoire comme le démontre une des grandes orientations apparaissant au projet de schéma d'aménagement révisé (août 2000) :

Assurer une gestion préventive quant à la protection de l'environnement sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

TABEAU 1.1 OBJECTIFS DE RÉDUCTION À ATTEINDRE POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Matières résiduelles	Objectifs (%)	
	Municipalités	ICI *
Verre et métal	60	95
Plastique et fibres (bois)	60	70
Encombrants	60	-
Matière putrescible	60	60
Huiles, peintures, pesticides (RDD)**	75	-
Autres RDD	60	-
Textile	50	-
Contenants à remplissage unique (bière et boissons gazeuses)	80	-
Pneus***	-	85

* ICI : Industries, Commerce, Institutions

** RDD : Résidus domestiques dangereux

*** Pneus : Les pneus hors d'usage proviennent autant des consommateurs que des ICI

Et 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition.

CHAPITRE 2

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

2.0 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION ⁽¹⁾

2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

La MRC de Rimouski-Neigette avec ses dix (10) municipalités et ses deux (2) territoires non organisés (TNO) est localisée sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent au cœur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. La MRC de Rimouski-Neigette est bornée à l'est par la MRC de La Mitis, au sud par le Nouveau-Brunswick, à l'ouest par la MRC de Témiscouata et finalement, au nord par le fleuve Saint-Laurent. La carte 2.1 illustre le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

On compte trois (3) régions topographiques et biophysiques déterminant la localisation des activités économiques et de la population : la région des basses terres du Saint-Laurent, la région du plateau appalachien nord et la région des hautes terres et du plateau appalachien sud. La MRC de Rimouski-Neigette occupe une superficie totale de 2 762 km². Les deux (2) TNO représentent 41 % de la superficie totale soit 1 144 km².

L'hydrographie est principalement déterminée par la présence du fleuve Saint-Laurent et la rivière Rimouski. On compte pas moins de 850 lacs dont environ 90 ont une superficie égale ou supérieure à 20 hectares. La superficie totale des lacs et rivières sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est approximativement de 90 km² soit 3,3 % de la superficie totale.

2.2 GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Les grandes affectations traduisent de façon spatiale les choix d'aménagement retenus. Malgré qu'elles soient d'application générale, elles expriment sans équivoque les intentions de développement du territoire. Ces grandes affectations sont définies en tenant compte à la fois de l'occupation dominante actuelle du territoire ainsi que du potentiel de développement le plus approprié pour les années à venir. Sept (7) grandes affectations sont définies afin de traduire d'une part la dynamique qui caractérise le territoire et d'autre part les volontés d'aménagement et de développement exprimées par le conseil des maires. La carte 2.2 permet de visualiser les grandes affectations du territoire. Ces affectations sont les suivantes :

- les périmètres d'urbanisation (55 km²);
- l'affectation forestière (2 090 km²);
- l'affectation agricole (533 km²);
- l'affectation récréative (70 km²);
- l'affectation industrielle (4 km²);
- l'affectation de conservation (6 km²);
- l'affectation rurale (5 km²).

À elles seules, les affectations agricole et forestière occupent 95 % du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette alors que la superficie des périmètres d'urbanisation compte pour 2 %.

¹ Les informations de ce chapitre proviennent du Schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette.

Périmètres d'urbanisation

Le Conseil de la MRC de Rimouski-Neigette, dans une perspective de développement durable, a fait le choix de limiter l'urbanisation diffuse par l'imposition de restrictions à l'intérieur des affectations ressources et par conséquent, il estime inapproprié de réduire la superficie des périmètres d'urbanisation. De plus, une réalité existe pour certaines municipalités du territoire : le périmètre d'urbanisation empiète sur la zone agricole permanente faisant en sorte que la réglementation municipale est soumise aux décisions de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Affectation forestière

Le couvert forestier, outre l'exploitation forestière elle-même, abrite d'autres activités telles l'exploitation faunique, les activités récréatives de nature extensive (équitation, par ex.) ainsi que la villégiature. Le couvert forestier couvre 2 342 km² soit 84,8 % de la superficie totale de la MRC. Cette superficie comprend les terres publiques, les lots intra municipaux, les terres boisées privées, les réserves, la ZEC (zone d'exploitation contrôlée) ainsi que les terres boisées à l'intérieur de la zone agricole permanente. La MRC de Rimouski-Neigette a sur son territoire un des trois (3) secteurs de la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent du réseau national des 10 forêts modèles mises sur pied par le gouvernement du Canada. Ce secteur de la forêt modèle est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière et a une superficie de 14 198 hectares soit 142 km².

Affectation récréative

La MRC de Rimouski-Neigette se distingue par le nombre et la qualité de ses sites à caractère récréatif et certains d'entre eux (Parc provincial du Bic et Domaine des Portes de l'Enfer à Saint-Narcisse-de-Rimouski) contribuent à la renommée grandissante du Bas-Saint-Laurent comme destination écotouristique. Ce potentiel récréatif a amené le Conseil des maires à en faire une des grandes orientations au schéma d'aménagement :

*Renforcer et promouvoir le potentiel récréatif
sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.*

Au total, l'affectation récréative représente environ 70 km² soit 2,5 % de la superficie totale de la MRC. On compte au total 1 829 unités de villégiature réparties sur l'ensemble du territoire. Soixante pour cent (60 %) de ces unités de villégiature se retrouvent sur les territoires des municipalités de Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Valérien.

Affectation agricole

La zone agricole protégée comprenait au 31 mars 1998, 52 887 hectares (528,8 km²) soit 19,1 % de la superficie totale de la MRC de Rimouski-Neigette. La zone agricole désignée se retrouve majoritairement (75 % : 400 km²) le long de la plaine du littoral. C'est également le long de la plaine du littoral que l'on retrouve plus de 80 % de la population de la MRC. En 1996, on dénombrait un total de 271 fermes en constante diminution depuis 1971. Malgré le

potentiel modéré des terres agricoles sur le territoire, le Conseil des maires entend tout de même promouvoir les activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole désignée. En ce qui a trait à l'épandage, toutes les municipalités peuvent recevoir des unités animales supplémentaires en proportion variable et ce, sans créer de situation de surplus.

Affectation industrielle

Sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, on retrouve quatre (4) secteurs distincts où sont regroupées la majeure partie des activités industrielles et activités connexes, dont deux (2) sont localisés à Rimouski (incluant le secteur Rimouski-Est et le secteur Pointe-au-Père), un à Saint-Fabien et enfin le dernier à Saint-Narcisse-de-Rimouski. La superficie globale de l'affectation industrielle est de 5,3 km² dont 5,2 km² pour l'ensemble de l'affectation industrielle de Rimouski. Les activités industrielles sont sous-représentées par rapport à d'autres régions du Québec et ce, malgré que l'économie de la MRC de Rimouski-Neigette repose en bonne partie sur l'exploitation des ressources. La structure industrielle sur le territoire se caractérise par une forte dominance d'entreprises traditionnelles ayant un niveau technologique faible à moyen-faible mais la tendance tend à changer. Essentiellement, trois (3) secteurs d'activités offrent des avantages significatifs : les entreprises de hautes technologies, le domaine des sciences de la mer (activités de recherche) et le domaine des transports. Les intentions d'aménagement consistent à favoriser le développement industriel aux endroits offrant le plus de potentiel (parcs industriels) sans toutefois restreindre la possibilité pour les autres municipalités d'attirer des entreprises industrielles.

Affectation de conservation

Deux (2) secteurs sont sous l'affectation de conservation sur le territoire de la MRC totalisant une superficie d'environ 6 km². Il s'agit de la Réserve nationale de faune à Rimouski (secteur Pointe-au-Père) et la Réserve écologique Charles B. Banville située dans les limites du territoire non organisé du Lac Huron (Réserve faunique de Rimouski).

Affectation rurale

Neuf (9) secteurs se retrouvent à l'intérieur de l'affectation rurale répartis sur le territoire de quatre (4) municipalités : Le Bic, Rimouski (incluant les secteurs Sainte-Blandine et Sainte-Odile-sur-Rimouski), Saint-Anaclet-de-Lessard et Saint-Fabien. La superficie couverte est approximativement de 5 km² représentant un tiers de 1 % de la superficie totale du territoire municipalisé.

2.2.1 Occupation du territoire

Le tableau 2.1 résume l'occupation du territoire de la MRC. Le couvert forestier est principalement concentré sur la partie sud du territoire tandis que l'agriculture est localisée sur une bande continue le long des basses terres du Saint-Laurent sur une profondeur d'environ 10 km. La majeure partie développée de la MRC se situe le long du littoral, ce qui concerne

essentiellement la ville de Rimouski. Toutefois, les municipalités Le Bic, Saint-Anaclet-de-Lessard et Saint-Fabien comptent parmi les secteurs d'importance.

TABLEAU 2.1 PRINCIPALES OCCUPATIONS DU TERRITOIRE DE LA MRC

Type d'occupation	Superficie (km ²)	Proportion du territoire (%)
Couvert forestier	2 342	84,8
Terres en culture	259	9,4
Lacs et rivières	91	3,3
Secteurs développés	70	2,5
TOTAL	2 762	100

2.3 VOIES DE COMMUNICATION

Les voies de communication qui assurent le déplacement des personnes et qui ont un caractère structurant sont l'autoroute 20, la route 132 et la route 232, principaux liens de communication entre la partie nord et la partie sud du territoire et enfin la route 234. La carte 2.1 (mentionnée précédemment) montre ces voies de communication.

2.4 DÉMOGRAPHIE

2.4.1 Municipalités et dispersion de la population

La population totale de la MRC de Rimouski-Neigette s'élève à 52 325 habitants (en 2001). Ces personnes occupent un total de 23 644 unités résidentielles dont 1 829 unités de villégiature. Le regroupement de cinq (5) municipalités avec la ville de Rimouski au cours de l'année 2001 porte la population de celle-ci à 41 950 habitants. La ville de Rimouski représente donc près de 80 % de la population globale de la MRC. Le tableau 2.2 présente les données démographiques de chacune des municipalités de la MRC. Cette répartition démographique peut également être visualisée à la carte 2.3.

La densité de la population pour l'ensemble de la MRC de Rimouski-Neigette se chiffre à 19,1 habitants par kilomètre carré ce qui est un peu plus de 4 fois supérieur à celle du Québec (4,7). La densité par municipalité quant à elle varie de 1,2 habitants par kilomètre carré (La Trinité-des-Monts) à 167,8 habitants par kilomètre carré (Rimouski). Sur le plan juridique, on compte deux (2) territoires non organisés, une (1) ville, deux (2) municipalités et sept (7) paroisses.

TABEAU 2.2 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES POUR LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Municipalités	Population (habitants) 2001	Population (habitants) 2002	Superficie (km ²)	Densité population	Caractère municipalité ⁽¹⁾	Nombre d'unités logement ⁽²⁾	Nombre chalets	Nbre total résidences
Esprit-Saint	453	451	169	2,7	rural	170	41	211
La Trinité-des-Monts	295	284	233	1,2	rural	130	47	177
Le Bic	2 872	2 871	81	35,4	rural	1 155	108	1 263
Rimouski	31 305	41 950	250	167,8	semi-urbain	13 735	133	13 868
<i>Mont-Label</i>	<i>334</i>					<i>125</i>	<i>18</i>	<i>143</i>
<i>Pointe-au-Père</i>	<i>4 171</i>					<i>1 515</i>	<i>17</i>	<i>1 532</i>
<i>Rimouski-Est</i>	<i>2 058</i>					<i>875</i>	<i>0</i>	<i>875</i>
<i>Ste-Odile</i>	<i>1 463</i>					<i>535</i>	<i>74</i>	<i>609</i>
<i>Ste-Blandine</i>	<i>2 218</i>					<i>825</i>	<i>110</i>	<i>935</i>
St-Anaclet-de-Lessard	2 592	2 655	126	20,6	rural	990	137	1 127
St-Eugène-de-Ladrière	474	467	191	2,5	rural	175	32	207
St-Fabien	1 848	1 852	128	14,4	rural	730	400	1 130
St-Marcellin	335	323	117	2,9	rural	155	191	346
St-Narcisse-de-Rimouski	1 009	1 012	166	6,1	rural	405	306	711
St-Valérien	862	847	149	5,8	rural	295	215	510
TOTAL	52 289	52 712	1 610	259,4		21 815	1 829	23 644

(1) Le caractère d'une municipalité est déterminé par la densité d'occupation du sol et par la population :

Rural : inférieur à 400 h/km² ou moins de 1 000 habitants

Semi-urbain : entre 400 h/km² et 1 000 h/km² et plus de 1 000 habitants

Urbain : supérieur à 1 000 h/km² et plus de 40 000 habitants

(2) Données pour 2001, Statistique Canada. L'année 2001 sera notre année de référence.

La valeur foncière dans la MRC de Rimouski-Neigette pour les secteurs résidentiels, commerces et services correspond à peu de choses près à celle de l'ensemble du Québec. Toutefois, pour le secteur des industries, le profil de la MRC est nettement inférieur à la moyenne du Québec (1 % contre 5 %). La MRC de Rimouski-Neigette, tout comme ses voisines, est relativement dépendante des investissements publics. En effet, les immeubles non imposables pour lesquels les municipalités reçoivent des compensations comptent pour près de 23 % de la base fiscale de la MRC de Rimouski-Neigette. Dans le domaine de l'agriculture, la base fiscale de la MRC est représentative de celle de l'ensemble du Québec (2,4 % comparativement à 2,9 %) mais nettement en deçà de la moyenne régionale (5,6 %).

2.4.2 Évolution et projection démographiques

Le tableau 2.3 résume l'évolution démographique sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette de 1996 à 2001. On peut y constater une faible baisse de la population totale de l'ordre de 1,5 % depuis 1996. La plus forte baisse est observée dans la municipalité Le Bic avec une diminution de l'ordre de 5 %, alors qu'on observe une augmentation de 2,9 % dans la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard. Ces variations démographiques ne peuvent pas être considérées comme représentatives d'un réel mouvement de population. La population de la MRC de Rimouski-Neigette a déjà commencé son déclin depuis 1998 et devrait se poursuivre jusqu'en 2016 où elle devrait atteindre approximativement 51 100 habitants. Quant aux ménages, ils devraient être de plus en plus nombreux passant de 20 535 (en 1996) à 22 765 en 2016. Avec une diminution de la population, cela signifie que le nombre de personnes par ménage diminuera également passant de 2,5 à 2,2.

La population active de la MRC de Rimouski-Neigette se chiffrait à 26 700 en 1996, tandis que la population inactive était alors de 15 690. Cette population inactive est en progression depuis 1991 où elle était de 13 395 personnes. Le taux de chômage quant à lui se situait à 13,7 % en 1996 comparativement à 17,6 % au Bas-Saint-Laurent et à 11 % pour l'ensemble du Québec. Le profil de la scolarité de la MRC de Rimouski-Neigette se résume ainsi : 53,4 % de la population a complété les études au niveau secondaire alors que 11,8 % détient un baccalauréat. Enfin, mentionnons que 72 % de la population âgée entre 15 et 24 ans fréquente l'école à plein temps.

Le revenu moyen par personne se chiffre à 16 100 \$, ce qui en fait le revenu par personne le plus élevé de la région administrative. Le revenu moyen par ménage quant à lui se situe à 42 117 \$. Il y a 24 966 unités de logement sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette dont 11 495 (56,2 %) sont des résidences individuelles non attenantes. Le pourcentage de propriétaires est de 64 % contre 36 % de locataires. Plus de 56 % des habitations ont été construites après 1971 et moins de 12 % avant 1946.

2.5 SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Sur les 26 700 emplois occupés dans la MRC de Rimouski-Neigette, 86,0 % sont du secteur tertiaire alors que le secteur secondaire compte pour 9,3 % des emplois et le secteur primaire pour 4,7 %.

L'industrie forestière (coupe de bois) représente 2,4 % des emplois de la MRC. Les emplois manufacturiers représentent 5,2 % des emplois de la MRC. Voir la Figure 2.1 qui établit la répartition en pourcentage des emplois manufacturiers de la MRC. Les emplois manufacturiers comptent pour 1 380 emplois qui se répartissent tels que montrés à la Figure 2.1. L'agriculture compte 2,4 % de l'ensemble des emplois de la MRC.

Il apparaît que la MRC n'a aucune entreprise manufacturière de plus de 200 employés et n'en compte que quatre (4) qui ont entre 50 et 199 employés. Il reste donc 69 entreprises qui comptent moins de 49 employés.

La répartition détaillée des emplois de la MRC est présentée au tableau 2.4.

FIGURE 2.1 RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES EMPLOIS MANUFACTURIERS DANS LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

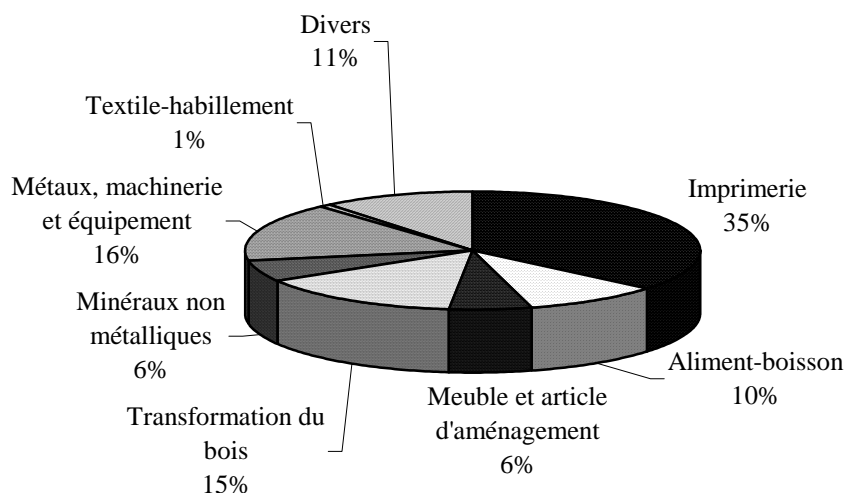


TABLEAU 2.3 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Municipalités	Population 1998	Population 2001	Population 2008⁽¹⁾	Population 2018⁽¹⁾
Esprit-Saint	459	453	435	418
La Trinité-des-Monts	280	295	307	320
Le Bic	2 999	2 872	2 751	2 636
Rimouski*	42 459	41 549	41 466	41 383
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 582	2 592	2 639	2 687
Saint-Eugène-de-Ladrière	477	474	473	472
Saint-Fabien	1 874	1 848	1 857	1 866
Saint-Marcellin	313	335	358	383
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 016	1 009	1 022	1 035
Saint-Valérien	865	862	896	931
TNO (2)	3			
Total MRC	53 527	52 289	52 204	52 131

* Incluant les municipalités fusionnées en 2001

(1) Basée sur le taux moyen de croissance de 1996 à 2001.

TABLEAU 2.4 RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE DANS LES SECTEURS D'EMPLOIS

DIVISIONS D'INDUSTRIES	NOMBRE D'EMPLOIS	POURCENTAGE
Industries agricoles et de services connexes	630	2,4 %
Industries de la pêche et du piégeage	60	0,2 %
Industries de l'exploitation forestière	630	2,4 %
Industries des mines	85	0,3 %
Industries manufacturières	1 380	5,2 %
Industries de la construction	1 345	5,0 %
Industries du transport et de l'entreposage	860	3,2 %
Industries des communications et autres	1 670	6,3 %
Industries du commerce en gros	1 090	4,1 %
Industries du commerce en détail	3 700	13,9 %
Industries des intermédiaires financiers et des assurances	970	3,6 %
Industries des services immobiliers et agences d'assurances	340	1,3 %
Industries des services aux entreprises	1 250	4,7 %
Industries des services gouvernementaux	1 830	6,9 %
Industries des services d'enseignement	2 590	9,7 %
Industries des services de soins de santé et de services sociaux	3 115	11,7 %
Industries de l'hébergement et de la restauration	1 960	7,3 %
Autres industries de services	1 980	7,4 %
Industries sans objet	1 205	4,5 %
Ensemble des industries	26 700	100 %

CARTE 2.1

TERRITOIRE DE LA MRC ET VOIES DE COMMUNICATIONS

CARTE 2.2

GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

CARTE 2.3

RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE

CHAPITRE 3

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.0 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN

Sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, l'ensemble des dix (10) municipalités locales participent au plan de gestion régional des matières résiduelles. On doit également ajouter deux (2) territoires non organisés.

3.2 ENTENTES INTER-MUNICIPALES RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

La teneur des ententes inter-municipales concerne essentiellement l'utilisation du site d'enfouissement de la ville de Rimouski. En effet, cinq (5) municipalités du territoire expédient leurs matières résiduelles à ce site d'enfouissement à vocation régionale. Il s'agit des municipalités suivantes :

Le Bic
Saint-Fabien
Saint-Valérien
Saint-Anaclet-de-Lessard
Rimouski.

Les cinq (5) autres municipalités ont leur propre dépôt en tranchée :

Esprit-Saint
La Trinité-des-Monts
Saint-Eugène-de-Ladrière
Saint-Marcellin (locataire du terrain appartenant au ministère des ressources naturelles)
Saint-Narcisse-de-Rimouski.

L'entente intervenue entre la ville de Rimouski et les quatre (4) autres municipalités prend fin le 31 décembre 2003.

Il n'y a aucune autre entente inter-municipale en ce qui a trait aux matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Certaines municipalités du territoire ont des règlements relatifs à l'environnement ou à la gestion des matières résiduelles. Le Tableau 3.1 qui suit résume la réglementation des municipalités de la MRC.

Finalement, mentionnons que la MRC de Rimouski-Neigette a compétence en ce qui a trait au tri des matières recyclables sur l'ensemble du territoire.

TABEAU 3.1 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MUNICIPALITÉ	NO RÈGLEMENT	TITRE DU RÈGLEMENT OU OBJET
Esprit-Saint	Aucun	
La Trinité des Monts	Aucun	
Le Bic	2001-214	Gestion des matières résiduelles
	98-42-1	Nuisances
Rimouski	5-2002	Préparation, collecte et disposition des matières recyclables et résiduelles
Saint-Anaclet-de-Lessard	283-2001	Gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de St-Anaclet-de-Lessard
Saint-Eugène-de-Ladrière	Aucun	
Saint-Fabien	170	Enlèvement et disposition des déchets
Saint-Marcellin	59	Enlèvement des ordures dans la municipalité de Saint-Marcellin
	2001-156	Gestion des matières résiduelles recyclables sur le territoire de la municipalité de Saint-Marcellin
Sainr-Narcisse-de-Rimouski	239	Préparation, collecte et disposition des matières recyclables
Saint-Valérien	90-108	Enlèvement et disposition des rebuts
	91-116	Normes relatives à la vidange périodique obligatoire des installations septiques, au transport et au traitement des boues de fosses septiques dans les limites de St-Valérien

3.3 GESTION ACTUELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

Les Tableaux 3.2 et 3.3 présentent respectivement le portrait de la gestion municipale actuelle des matières résiduelles sur le territoire et le type de collectes par municipalité. On y constate qu'il y a deux (2) municipalités qui ne procèdent à aucune collecte porte-à-porte : Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts. De la même manière, on constate que seule la ville de Rimouski fait des collectes spéciales annuelles de RDD et de résidus verts, toutes deux par apport volontaire.

3.3.1 Déchets domestiques, collecte sélective, résidus domestiques dangereux, textiles et encombrants

Collecte et disposition des déchets domestiques

La collecte des déchets domestiques est effectuée généralement aux 2 semaines, en alternance avec la collecte sélective, sauf pour la période estivale qui varie légèrement d'une municipalité à l'autre. Seules les municipalités d'Esprit-Saint et de La Trinité-des-Monts ne font aucune collecte porte-à-porte. Le coût total de la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble de la MRC se chiffre à 1 410 870 \$ incluant la collecte et l'élimination pour l'année 2002. Toutefois, avec l'agrandissement du lieu d'enfouissement actuel les coûts de disposition ont pratiquement doublé pour les municipalités desservies par la ville de Rimouski (déjà apparent en 2003). Une balance sera donc installée avec l'avènement de cet agrandissement du lieu d'enfouissement (actuellement en processus au BAPE à l'automne 2003).

Collecte sélective

La collecte sélective est offerte sur l'ensemble du territoire de la MRC depuis janvier 2002. Seulement deux (2) municipalités n'offrent pas le service porte-à-porte (Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts).

La MRC a la compétence pour le tri des matières recyclables et un contrat de cinq (5) ans, se terminant en décembre 2006, a été octroyé à Récupération de la Péninsule. La collecte demeure la responsabilité de chacune des municipalités et le transporteur varie selon la municipalité (cf. Tableau 3.2). Le coût de traitement des matières recyclées est de 28,50 \$ la tonne de matières apportées au centre de tri (le coût est croissant avec les années atteignant 30,87 \$ en 2006). Le coût global de la collecte et du tri des matières recyclables pour le secteur résidentiel s'élève à 449 681 \$.

Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Seule la ville de Rimouski a fait une telle collecte en 2001 et en 2002. Le coût total de la collecte de 2002 (nouvelle ville fusionnée) s'élève à 18 205 \$ pour amasser près de 11,4 tonnes de produits dangereux.

TABLEAU 3.2 PORTRAIT DE LA GESTION MUNICIPALE ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

MUNICIPALITÉS	Type collecte sélective	Transporteur	Fréquence collecte sélective	Qui (sélective)	Fréquence déchets domestiques	Durée et fin contrat avec transporteur	Lieu élimination	Coût du transport (en 2002)	Coût de l'élimination (2001-2002)	Coût du tri (2002)
Esprit-Saint	Apport volontaire	Récupération de la Péninsule	Sur appel (3-4 fois/an)	Tous	N.A.	N.A.	Dépôt en tranchée (15 ans)	145 \$ (R)	6 000 \$	35 \$
La Trinité-des-Monts	Apport volontaire	Récupération de la Péninsule	Sur appel (3-4 fois/an)	Tous	N.A.	N.A.	Dépôt en tranchée (20 ans)	726, 67 \$ (R)	6 428 \$	132 \$
Le Bic	Porte-à-porte	Sanibelle et Services sanitaires du Bas-Saint-Laurent	Aux 2 sem.	Résidentiel	Aux 2 sem. (En été 1 fois/sem.)	3 ans (déc. 2004)	Rimouski (déc. 2003)	48 325 \$ (D) 19 940 \$ (R)	52 300 \$	6 570 \$
Rimouski	Porte-à-porte et apport volontaire	Sanibelle	Aux 2 sem.	Résidentiel	Aux 2 sem. (En été 1 fois/sem.)	5 ans (déc. 2006)	Rimouski (fin prévue : 2003)	457 420 \$ (D) 268 644 \$ (R)	629 258 \$	96 029 \$
St-Anaclet-de-Lessard	Porte-à-porte	Sanibelle	Aux 2 sem.	Tous	Aux 2 sem. (En été 1 fois/sem.)	1 an (déc. 2002)	Rimouski (déc. 2003)	34 600 \$ (D) 5 000 \$ (R)	40 815 \$	5 408 \$
St-Eugène-de-Ladrière	Porte-à-porte et apport volontaire	Patrice Bérubé	Aux 2 sem.	Tous	Aux 2 sem.	1 an (déc. 2002)	Dépôt en tranchée (30 ans)	7 750 \$ (D) 3 900 \$ (R)	930 \$	450 \$
St-Fabien	Porte-à-porte	Sanibelle	Aux 2 sem.	Résidentiel	Aux 2 sem.	1 an (déc. 2002)	Rimouski (déc. 2003)	30 000 \$ (D) 3 600 \$ (R)	29 931 \$	3 208 \$
St-Marcellin	Porte-à-porte	Yvan Plante	1 fois/mois	Tous	Aux 2 sem. (Avril à déc. : 1 /sem.)	1 an (nov. 2002)	Dépôt en tranchée ⁽¹⁾ (Déc. 03)	7 771 \$ (D) 4 184 \$ (R)	5 915 \$	396 \$
St-Narcisse-de-Rimouski	Porte-à-porte	Inspecteur munic. (Marc-Aurèle Santerre)	Aux 2 sem.	Résidentiel et petit commerce	Aux 2 sem. (En été 1 fois/sem.)	Par la municipalité	Dépôt en tranchée (50 ans)	21 429 \$ (D) 16 081 \$ (R)	5 925 \$	1 730 \$
St-Valérien	Porte-à-porte	Christian St-Pierre	Aux 2 sem.	Tous	Aux 2 sem. (En été 1 fois/sem.)	1 an (déc. 2002)	Rimouski (déc. 2003)	14 940 \$ (D) 9 960 \$ (R)	13 447 \$	1 542 \$

(D) Domestiques (R) Recyclables (1) Terrain appartient au ministère des Ressources Naturelles

TABLEAU 3.3 TYPES DE COLLECTES EFFECTUÉES PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES (2002)

Municipalités	Déchets domestiques	Collecte sélective ⁽¹⁾	RDD	Encombrants	Résidus alimentaires	Résidus verts ⁽²⁾	Branches et arbres de Noël ⁽³⁾	Textiles	Boues	Matériaux secs
Esprit-Saint	Non	Volontaire	Non	Dépôt	Non	Non		Non	Non (passe un avis public)	
La Trinité-des-Monts	Non	Volontaire	Non	Dépôt	Non	Non		Non	Non	
Le Bic	Porte	Porte	Non	Porte 2 fois/an	Non	Non		Non	Oui (70 \$/an)	
Rimouski	Porte	Porte Volontaire	Spéciale - Volontaire 1 fois/année	Porte 2 fois/an	Non	Spéciale - Volontaire 1 fois/année	1 fois/an (arbres de Noël)	Non	Oui	Au LES
Saint-Anaclet-de-Lessard	Porte	Porte	Non	Porte 2 fois/an	Non	Non		Non	Oui (50 \$/ an)	Porte : 2 fois/an (avec encombrants)
Saint-Eugène-de-Ladrière	Porte	Porte Volontaire	Non	Porte Tout le temps	Non	Non		Non	Non	
Saint-Fabien	Porte	Porte	Non	Porte 2 fois/an	Non	Non		Non	Non	
Saint-Marcellin	Porte	Porte	Non	Porte 1 fois/an	Non	Non		Non	Non	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Porte	Porte	Non	Porte Tout le temps	Non	Non		Non	Non	
St-Valérien	Porte	Porte	Non	Porte 2 fois/an	Non	Non		Non	Oui (25 \$ à 50 \$/an)	

(1) Début en janvier 2002

(2) Résidus verts : feuilles, herbe, résidus de jardinage

(3) Collecte des arbres de Noël offerte à toute la MRC en janvier 2003.

Collecte des textiles

Aucune collecte des textiles n'est effectuée sur le territoire. Généralement, les vêtements usagés sont ramassés par des organismes tels les friperies ou d'autres organismes caritatifs.

Collecte des «encombrants»

Toutes les municipalités recueillent les résidus «encombrants» : généralement 2 fois par année collectés porte-à-porte. Deux (2) municipalités offrent le service porte-à-porte en tout temps (Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Narcisse-de-Rimouski) et une seule n'offre le service qu'une fois par année (Saint-Marcellin). La destinée de ces déchets est l'enfouissement.

3.3.2 Matières putrescibles

Collecte de résidus verts

Seule la ville de Rimouski a fait une collecte spéciale de résidus verts et ce, par apport volontaire. Les feuilles ainsi ramassées ont été amenées à l'entreprise Aquaterre de Saint-Fabien. Le coût global de cette collecte s'élève à 7 678 \$ pour un peu plus de 100 tonnes de feuilles amassées.

Collecte des branches et arbres de Noël

Auparavant, seule la ville de Rimouski participait à une collecte des arbres de Noël organisée par l'Association forestière régionale. En janvier 2003 (donc Noël 2002), le projet a été offert à l'ensemble des municipalités de la MRC. Une partie des copeaux de bois ont été expédiés à la firme Aquaterre pour des essais de compostage. La grande majorité a été expédiée à une entreprise de la MRC de La Matapédia qui les utilise comme combustible.

Aucune collecte des branches n'a été faite.

Collecte des résidus alimentaires

Aucune municipalité sur le territoire de la MRC ne fait de collecte de matières putrescibles. Des composteurs domestiques ont été vendus avec session de formation au printemps et à l'automne 2002. La MRC fût le vecteur du projet mis de l'avant par la firme NOVA Envirocom.

3.3.3 Boues

Collecte des boues de fosses septiques et municipales

Les résidants sont responsables de la vidange de leur fosse septique ou de leur puisard. Les municipalités de Le Bic, Rimouski (zones rurales), Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Valérien prennent en charge la vidange des fosses septiques et puisards sur leur territoire via le compte de taxes. La municipalité de Saint-Valérien est la seule à avoir déjà fait nettoyer les

bassins de décantation de son usine d'assainissement des eaux usées. Le nombre de fosses septiques présent sur le territoire apparaît au Tableau 3.4.

3.3.4 Autres résidus

Collecte des pneus

Seule la municipalité de Saint-Valérien s'est déjà prévalu du programme de Recyc-Québec pour la collecte des pneus usés.

3.4 GESTION ACTUELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC POUR LE SECTEUR DES INDUSTRIES/COMMERCE/INSTITUTIONS (ICI) ET LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION/RÉNOVATION/DÉMOLITION (CRD)

La gestion actuelle pour ces secteurs est simple. Les municipalités font la collecte des ordures mais la récupération est laissée libre. Plusieurs municipalités de la MRC collectent déjà les matières recyclables de leurs entreprises: Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien ainsi que les municipalités dont la collecte se fait par apport volontaire (Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts et Saint-Eugène-de-Ladrière).

En effectuant l'inventaire des matières résiduelles auprès des ICI, nous avons été à même de constater que plusieurs entreprises de la MRC ont choisi volontairement de payer pour faire de la récupération, essentiellement des papiers et cartons.

La récupération dans le secteur CRD relève plus du fait que les gens vont chercher les matières ayant une valeur marchande directement dans les conteneurs sur les lieux des travaux de construction que d'une gestion adéquate de ces matières par les entrepreneurs.

3.5 COÛT DE LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le coût total pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC incluant les collectes spéciales s'élève, pour 2002, à 1 886 451 \$. Le Tableau 3.5 (séparé en parties A et B) présente le détail des coûts associés à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de la MRC. Les coûts associés à la vidange des fosses septiques n'apparaissent pas à ce tableau ni dans le coût total.

TABLEAU 3.4 NOMBRE DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

Municipalités	Nombre de résidences totales	Nombre de fosses septiques permanentes	Nombre de fosses septiques saisonnières	Quantité de boues (tonnes/an)
Esprit-Saint	211	170	41	191
La Trinité-des-Monts	177	130	47	154
Le Bic ⁽¹⁾	1 263	462	108	516
Rimouski ⁽¹⁾	17 962	899	352	1 075
Saint-Anaclet-de-Lessard ⁽¹⁾	1 127	438	137	507
Saint-Eugène-de-Ladrière	207	20	32	36
Saint-Fabien	1 130	70	400	270
Saint-Marcellin	346	155	191	251
Saint-Narcisse-de-Rimouski ⁽¹⁾	711	405	306	558
Saint-Valérien ⁽¹⁾	510	186	215	294
TOTAL	23 644	2 935	1 829	3 850

Fosse septique : 2 m³ de boue Vidange 1 fois aux 2 ans pour les résidences permanente et 1 fois aux 4 ans pour les résidences saisonnières.

(1) Municipalités prenant en charge la vidange des fosses septiques de leur territoire. Partiellement pour Rimouski : 991 sur 1 251.

TABEAU 3.5A COÛTS DÉTAILLÉS DE LA GESTION MUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Municipalités	Population⁽¹⁾ (2002)	Coûts⁽²⁾ Déchets domestiques	Coûts⁽²⁾ Récupération	Coûts⁽²⁾ RDD	Coûts⁽²⁾ Résidus verts	TOTAL
Esprit-Saint	451	6 000 \$	180 \$			6 180 \$
La Trinité-des-Monts	284	6 428 \$	859 \$			7 287 \$
Le Bic	2 871	100 625 \$	26 510 \$			127 135 \$
Rimouski ⁽³⁾	41 950	1 084 364 \$	364 673 \$	18 200 \$	7 700 \$	1 474 937 \$
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 655	75 415 \$	10 408 \$			85 823 \$
Saint-Eugène-de-Ladrière	467	8 680 \$	4 350 \$			13 030 \$
Saint-Fabien	1 852	59 931 \$	6 808 \$			66 739 \$
Saint-Marcellin	323	13 686 \$	4 580 \$			18 266 \$
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 012	27 354 \$	17 811 \$			45 165 \$
Saint-Valérien	847	28 387 \$	11 502 \$			39 889 \$
TOTAL	52 712	1 410 870 \$	447 681 \$	18 200 \$	7 700 \$	1 884 451 \$

(1) Population établie par le décret 1445-2001 (G.O. 19 décembre 2001)

(2) Inclut les frais de transport et de disposition

(3) Les coûts pour les déchets domestiques représentent les frais d'exploitation moins les revenus

TABLEAU 3.5B COÛTS DÉTAILLÉS DE LA GESTION MUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE (par unité)

Municipalités	Population ⁽¹⁾ (2002)	Coût par habitant			Coût à la tonne			Coût par porte			
		Domest.	Récup.	Autres ⁽²⁾	Tonnes récup.	Domest.	Récup.	Nbre ⁽³⁾	Domest.	Récup.	
Esprit-Saint	451	13,30 \$	0,40 \$		1,1		163,44 \$	211	28,44 \$	0,85 \$	
La Trinité-des-Monts	284	22,63 \$	3,02 \$		4,2		204,45 \$	177	36,32 \$	4,85 \$	
Le Bic	2 871	35,05 \$	9,93 \$		209,7		135,94 \$	1 263	79,67 \$	22,57 \$	
Rimouski	41 950	25,85 \$	8,69 \$	0,62 \$	2 986		122,13 \$	17 962	60,37 \$	20,30 \$	
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 655	28,40 \$	3,92 \$		172,7		60,27 \$	1 127	66,92 \$	9,24 \$	
Saint-Eugène-de-Ladrière	467	18,59 \$	9,31 \$		14,4		302,08 \$	207	41,93 \$	21,01 \$	
Saint-Fabien	1 852	32,36 \$	3,68 \$		102,4		66,46 \$	1 130	53,04 \$	6,02 \$	
Saint-Marcellin	323	42,37 \$	14,18 \$		12,6		363,49 \$	346	39,55 \$	13,24 \$	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 012	27,03 \$	17,60 \$		55,2		322,66 \$	711	38,47 \$	25,05 \$	
Saint-Valérien	847	33,51 \$	13,58 \$		49,2		233,78 \$	510	55,66 \$	22,55 \$	
TOTAL	52 712	26, 77 \$	8,53 \$		3 607,7		83,75 \$	124,65 \$	23 644	59,67 \$	19,02 \$

(1) Population établie par le décret 1445-2001 (G.O. 19 décembre 2001)

(2) Inclut les RDD et les résidus verts

(3) Inclut les résidences saisonnières

CHAPITRE 4

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.0 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 D'ORIGINE DOMESTIQUE

L'inventaire des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette provient, dans un premier temps, des données fournies par Recyc-Québec dans la Banque de données sur les matières résiduelles au début du processus d'élaboration. Dans un deuxième temps, plusieurs données ont été recueillies auprès des municipalités par l'entremise d'un questionnaire et de rencontres personnalisées avec les secrétaires-trésoriers(ères) et les employés municipaux. Cette démarche a permis de compléter les informations du secteur résidentiel mais aussi de recueillir parfois certaines informations sur les secteurs ICI et CRD.

Mentionnons qu'au lieu d'enfouissement sanitaire régional, géré par la ville de Rimouski, aucune balance n'est présente. Par conséquent, aucune donnée quantitative n'a pu être extraite de ce qui entre au LES et naturellement pas plus en ce qui concerne les dépôts en tranchée. Nous savons que les données inscrites au registre du lieu d'enfouissement de Rimouski ne font aucune distinction entre des voyages provenant du secteur résidentiel ou des autres secteurs d'activités dans la MRC.

L'installation d'une balance au lieu d'enfouissement sanitaire est un préalable à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles dans la MRC de Rimouski-Neigette.

Le Tableau 4.1 présente donc l'inventaire détaillé par catégorie de matières sur la base duquel la planification et le suivi de l'atteinte des objectifs sont élaborés. On y constatera une production globale de 20 348 tonnes pour le secteur municipal (résidentiel). La portion attribuable aux matières actuellement récupérables dans la collecte sélective s'élève à 9 029 tonnes. Le Tableau 4.1.1 présente les quantités recueillies (lorsque existantes) de déchets encombrants lors des collectes spéciales ainsi que des estimés de production selon différentes sources.

Le Tableau 4.2 quant à lui résume les quantités de matières résiduelles à détourner de l'enfouissement selon les objectifs visés par le gouvernement provincial et adoptés par la MRC.

Le Tableau 4.3A présente le bilan des matières récupérées par la collecte sélective municipale pour l'année 2002, première année de l'implantation de la collecte sélective porte-à-porte dans la presque totalité des municipalités de la MRC. On y constatera qu'en 2002, la MRC a détourné près de 39 % des matières potentiellement récupérables dans la collecte sélective, soit près de 3 500 tonnes sur un total estimé à atteindre de 5 418 tonnes. Après une année de collecte sélective implantée à la grandeur de la MRC, près des 2/3 de l'objectif sont atteints.

Le Tableau 4.3B résume l'état actuel de la situation en présentant les taux de diversion atteints.

Le taux de diversion pour les textiles est obtenu grâce aux entreprises et organismes locaux qui récupèrent déjà près de 183 tonnes de textiles divers. Pour les boues, il s'agit d'une donnée fournie par l'entrepreneur effectuant la collecte et le traitement des boues de fosses septiques par contrat avec les municipalités. Les quantités impliquées sont de l'ordre de 1 200 m³.

TABLEAU 4.1 BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES - SECTEUR MUNICIPAL

Municipalités	Quantités produites estimées (tonnes)										Total collecte sélective
	Papier	Carton	Verre	Métal	Plastique	Textile	Matières Prutrescibles	Fibres	Autres	Total	
Esprit-Saint	14	6	6	8	12	5	51	8	14	125	46
La Trinité-des-Monts	9	4	4	5	7	3	31	5	8	75	29
Le Bic	91	39	38	51	78	34	324	53	88	796	297
Rimouski	3 948	998	1 093	546	1 342	323	7 224	843	1 088	17 402	7 927
Saint-Anaclet-de-Lessard	80	35	34	45	69	30	286	47	78	705	263
Saint-Eugène-de-Ladrière	15	6	6	8	13	5	52	8	14	127	48
Saint-Fabien	59	25	25	33	51	22	210	34	57	517	193
Saint-Marcellin	10	4	4	6	9	4	36	6	10	88	33
Saint-Narcisse-de-Rimouski	32	14	14	18	28	12	114	19	31	280	106
Saint-Valérien	27	11	11	15	23	10	94	15	26	232	87
Lac-Huron										1	0
TOTAL	4 285	1 142	1 235	735	1 632	448	8 422	1 038	1 414	20 348	9 029

(1) Collecte sélective inclut papier, carton, verre, métal et plastique

Source: Banque de données sur les matières résiduelles, Recyc-Québec

TABLEAU 4.1.1 QUANTITÉS ESTIMÉES D'ENCOMBRANTS

Municipalités	Collecte des encombrants	Coût	Quantité	Destination	ESTIMÉ Quantités produites (tonnes) AOMGMR ⁽¹⁾
Esprit-Saint	Non			DET	3,2
La Trinité-des-Monts	Non			DET	1,9
Le Bic	Dans le contrat des ordures ménagères			LES	20,4
Rimouski	Contrat séparé	39 000 \$	1 770 portes (53 tonnes)	LES et récupérateur	496,6
St-Anaclet-de-Lessard	Séparément (incluant les matériaux secs)	2 000 \$	180 tonnes (30 camions par année)	LES	18,1
St-Eugène-de-Ladrière	Dans le contrat des ordures ménagères			DET	3,3
St-Fabien	Non			LES	13,2
St-Marcellin	Dans le contrat des ordures ménagères			DET	2,2
St-Narcisse-de-Rimouski	Par la municipalité		6 voyages par année (incluant les résidus verts)	DET	7,2
St-Valérien	Dans le contrat des ordures ménagères			LES	5,9

(1) Selon AOMGMR, p.60 (2001).

Les encombrants représentent 3,3 % de l'ensemble des matières résiduelles générées par le secteur municipal (résidentiel). Ce qui porte le tonnage à 672 tonnes produites annuellement. Objectif de 60 % = 403 tonnes qu'il faut détourner de l'enfouissement.

TABLEAU 4.2 DÉTAIL DE LA RÉCUPÉRATION À ATTEINDRE POUR 2008 - SECTEUR MUNICIPAL (RÉSIDENTIEL)
(Selon les données de BDM^F)

Municipalités	Population (2002)	Potentiel mise en valeur (tonnes)	Collecte sélective		Matières putrescibles		Encombrants		Textiles		RDD		Boues		Quantité totale à récupérer (kg/hab./an)
			Produit ⁽¹⁾ (tonnes)	Objectifs (60 %) (tonnes)	Produit ⁽²⁾ (tonnes)	Objectifs (60 %) (tonnes)	Produit ⁽³⁾ (3,3 %) (tonnes)	Objectifs (60 %) (tonnes)	Produit (tonnes)	Objectifs (50 %) (tonnes)	Produit (1 %) (tonnes)	Objectifs (60 % à 75 %) (tonnes)	Produit (m ³)	Objectifs (%) (m ³)	
Esprit-Saint	451	97	46	27,6	51	30,6	4,1	2,5	5,0	2,5	1,3	0,9	191		142,0
La Trinité-des-Monts	284	58	29	17,4	31	18,6	2,5	1,5	3,0	1,5	0,8	0,5	154		139,1
Le Bic	2 871	618	297	178,2	324	194,4	26,3	15,8	34,0	17,0	8,0	5,6	516		143,1
Rimouski	41 950	15 049	7 927	4 756,2	7 224	4 334,4	574,3	344,6	323,0	161,5	174,0	122,7	1 075		231,7
St-Anaclet	2 655	547	263	157,8	286	171,6	23,3	14,0	30,0	15,0	7,1	5,0	507		136,8
St-Eugène	467	99	48	28,8	52	31,2	4,2	2,5	5,0	2,5	1,3	0,9	36		141,1
St-Fabien	1 852	401	193	115,8	210	126,0	17,1	10,2	22,0	11,0	5,2	3,6	270		144,0
St-Marcellin	323	68	33	19,8	36	21,6	2,9	1,7	4,0	2,0	0,9	0,6	251		141,7
St-Narcisse	1 012	217	106	63,6	114	68,4	9,2	5,5	12,0	6,0	2,8	2,0	558		143,8
St-Valérien	847	180	87	52,2	94	56,4	7,7	4,6	10,0	5,0	2,3	1,6	294		141,5
Lac-Huron		1	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
TOTAL	52 712	17 335	9 027	5 417,4	8 421	5 053,2	671,5	402,9	448,0	224,0	203,5	143,4	3 852		213,3

(1) Par collecte sélective, on entend: papier, carton, plastique, verre et métal.

(2) Incluant les résidus verts et les résidus alimentaires.

(3) Les quantités d'encombrants sont estimées sur la base qu'ils représentent 3,3 % des matières résiduelles issues du secteur résidentiel (AOMGMR, p. 60).

(4) Les quantités de RDD sont estimées sur la base que 1% des matières résiduelles sont des RDD et que 70% sont des huiles, peintures et pesticides.

(5) Données recueillies auprès des municipalités. Une fosse septique: 2 271 l ou 2 m³. Vidange 1 fois par 2 ans (résidences permanentes) et 1 fois par 4 ans (chalets).

TABLEAU 4.3 A MATIÈRES RECYCLABLES ACHÉMINÉES AU CENTRE DE TRI (2002) - BILAN

MUNICIPALITÉS	Population	Quantité récupérée Année 2002 (tonnes)	Quantité récupérée Année 2002 ⁽¹⁾ (tonnes)	Objectif annuel (tonnes)	% récupération (Objectif: 60 %)	Quantité générée collecte sélective ⁽²⁾ (tonnes/an)
Esprit-Saint*	451	1,22	1,11	27,6	2,41%	46
La Trinité-des-Monts*	284	4,64	4,22	17,4	14,56%	29
Le Bic	2 871	230,46	209,72	178,2	70,61%	297
Rimouski ⁽³⁾	41 950	3 369,43	2 986,03	4 755,6	37,67%	7 927
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 655	189,76	172,68	157,8	65,66%	263
Saint-Eugène-de-Ladrière*	467	15,80	14,38	28,8	29,95%	48
Saint-Fabien	1 852	112,57	102,44	115,8	53,08%	193
Saint-Marcellin*	323	13,88	12,63	19,2	38,28%	33
Saint-Narcisse-de-Rimouski*	1 012	60,69	55,23	63,6	52,10%	106
Saint-Valérien*	847	54,12	49,24	52,2	56,60%	87
TOTAL	52 712	4 052,56	3 607,68	5 416,2	39,96%	9 029

* Inclut les petits commerces desservis par la collecte municipale (AOMGMR, p. 45)

(1) On enlève au total: 9 % pour les pertes (rejets) au centre de tri (entre 8 et 10 %)

(2) Soit papier, carton, métal, verre et plastique

(3) On enlève 35 % pour les ICI (pour Rimouski: sur la portion collectée dans les conteneurs par apport volontaire) (AOMGMR, p. 51)

(4) Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles. Recyc-Québec, 2002. (p.10)

TABLEAU 4.3B ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION- SECTEUR MUNICIPAL (RÉSIDENTIEL) (2002)
(Sur la base des données de BDM⁵)

Municipalités	Population (2002)	Potentiel mise en valeur (tonnes)	Collecte sélective ⁽¹⁾ (tonnes)	Taux de diversion (60 %)	Putresc. produits (tonnes)	Taux de diversion (60 %)	Textiles produits (tonnes)	Taux de diversion (50 %)	RDD prod. ⁽³⁾ (tonnes)	Taux de diversion (60 % - 75 %)	Boues prod. ⁽⁵⁾ (m ³)	Taux de diversion (%) ⁽⁶⁾
Esprit-Saint	451	97	46	2,4%	51		5,0		1,3		191	
La Trinité-des-Monts	284	58	29	14,6%	31		3,0		0,8		154	
Le Bic	2 871	618	297	70,6%	324		34,0		8,0		516	
Rimouski	41 950	15 049	7 927	37,7%	7 224		323,0		174,0		1 075	
St-Anaclet-de-Lessard	2 655	547	263	65,7%	286		30,0		7,1		507	
St-Eugène-de-Ladrière	467	99	48	30,0%	52		5,0		1,3		36	
St-Fabien	1 852	401	193	53,1%	210		22,0		5,2		270	
St-Marcellin	323	68	33	38,3%	36		4,0		0,9		251	
St-Narcisse-de-Rimouski	1 012	217	106	52,1%	114		12,0		2,8		558	
St-Valérien	847	180	87	56,6%	94		10,0		2,3		294	
TOTAL	52 712	17 334	9 029	40,0%	8 422	1,6%	448,0	40,8%	203,5	8,5%	3 852	31,2%

Quantité totale à récupérer (secteur municipal) : 11 267,1 tonnes (objectif global: 65 % des matières potentiellement récupérables)

Taux de diversion actuel (2002) : 22,7%

- (1) Par collecte sélective, on entend: papier, carton, plastique, verre et métal.
- (2) Incluant les résidus verts (feuilles) (104 t) et le compostage domestique (150 kg X 200 composteurs = 30 t) (AOMGMR, p.110).
- (3) Les quantités de RDD sont estimées sur la base que 1% des matières résiduelles sont des RDD et que 70% sont des huiles, peintures et pesticides (collecte Rimouski + peintures récupérées).
- (4) Les quantités de RDD récupérées proviennent de la collecte annuelle de Rimouski et de Peintures récupérées du Québec.
- (5) Données recueillies auprès des municipalités. Une fosse septique: 2 271 l ou 2 m³. Vidange 1 fois par 2 ans (résidences permanentes) et 1 fois par 4 ans (chalets).
- (6) Quantités récupérées par Sani-Manic.

4.2 D'ORIGINES INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE (ICI)

Les données fournies par Recyc-Québec pour le secteur des institutions (éducation et santé) ont été utilisées. Un inventaire des matières résiduelles générées dans le secteur des industries/commerces a été réalisé. La cueillette des données a été faite sur la base d'échantillons représentatifs des activités économiques de la MRC. La cueillette des informations s'est faite essentiellement en 2 étapes :

- 1) Envoi d'un questionnaire par télécopieur ou par la poste à la presque totalité des industries/commerces de la MRC.
- 2) Retour des questionnaires complétés et visites personnalisées atteignant plus de 30 % des entreprises de la MRC situées principalement à Rimouski.

Les données recueillies permettent ainsi d'obtenir une idée générale de la production et de la nature des matières résiduelles sur le territoire, leur mode de gestion étant généralement l'enfouissement.

Les Tableaux 4.4 à 4.6 résument l'ensemble des données pour les ICI du territoire.

Notons quelques faits concernant les commerces et industries :

- plusieurs entreprises utilisent le service municipal de collecte sélective, soit :
 - parce que leur entreprise est suffisamment petite ou qu'elles sont peu nombreuses sur leur territoire et leur municipalité a choisi de les inclure dans la collecte sélective municipale;
 - parce qu'ils utilisent les conteneurs que la ville de Rimouski laisse à la disponibilité des citoyens;
 - parce que la collecte sélective se fait par apport volontaire dans leur municipalité;
- plusieurs entrepreneurs ont signifié à l'enquêteur qu'ils apprécieraient partager un conteneur en fonction du manque d'espace (surtout au centre-ville de Rimouski);
- plusieurs entreprises, environ 55 %, ont actuellement un contrat privé avec le centre de tri pour récupérer essentiellement le papier et le carton.

TABLEAU 4.4 BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES - SECTEUR INSTITUTIONNEL

(Source: BDMr)

INSTITUTIONS	Quantités produites estimées (tonnes)									Total
	Papier	Carton	Verre	Métal	Plastique	Textile	Mat. Putresc.	Fibres sanitaires	Autres	
Enseignement supérieur et spécialisé	220,4	32,3	27,0	6,3	34,9	0,2	61,8	32,0	676,2	1 091,1
Enseignement primaire et secondaire	94,2	48,0	23,2	10,5	56,7	7,5	125,3	61,4	43,2	470,0
Secteur de l'éducation	314,6	80,3	50,2	16,8	91,6	7,7	187,1	93,4	719,4	1 561,1
Secteur de la santé	75,6	27,6	18,4	14,4	112,6	1,8	27,8	462,5	122,7	863,4
TOTAL DES INSTITUTIONS	390,2	107,9	68,6	31,2	204,2	9,5	214,9	555,9	842,1	2 424,5

Pour chacune des écoles tous les pavillons sont inclus.

Quelques données sont issues de l'inventaire fait sur le terrain.

ICI (annuellement): 21 587,7 tonnes

Institutionnel: 2 424,5 tonnes

TABLEAU 4.5 OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION - SECTEUR INSTITUTIONNEL
(à partir de BDMr)

INSTITUTIONS	Quantités à récupérer (tonnes)						Total
	Papier (70 %)	Carton (70 %)	Verre (95 %)	Métal (95 %)	Plastique (70 %)	Mat. Putresc. (60 %)	
Enseignement supérieur et spécialisé	154,3	22,6	25,7	6,0	24,4	0,1	233,1
Enseignement primaire et secondaire	65,9	33,6	22,0	10,0	39,7	4,5	175,7
Secteur de l'éducation	220,2	56,2	47,7	16,0	64,1	4,6	408,8
Secteur de la santé	52,9	19,3	17,5	13,7	78,8	1,1	183,3
TOTAL DES INSTITUTIONS	273,1	75,5	65,2	29,6	142,9	5,7	592,1

TABEAU 4.6 BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES - SECTEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

ENTREPRISES	QUANTITÉS PRODUITES ESTIMÉES (TONNES)										Total
	Papier & Carton	Verre	Métal	Plastique	Textile	Mat. Putresc.	Déchets mélangés	Bois	Mat. Const.	Résidus dangereux	
INDUSTRIES											
Ateliers et transport	688,6	0,1	1 158,2	750,6	39,1		80,9	6 173,5	127,4	76,4	9 094,8
SOUS-TOTAL INDUSTRIES	688,6	0,1	1 158,2	750,6	39,1	0,0	80,9	6 173,5	127,4	76,4	9 094,8
COMMERCES											
Grossistes-distributeurs Alimentation	53,0		0,1	99,8		291,5		26,1			470,5
Grossistes-distributeurs divers	426,5	5,0	18,8	24,2		1,8	27,0	79,7	2,9	0,5	586,4
Réparation & entretien automobiles	410,4	106,3	128,7	26,5	2,3		1,6	8,8		215,0	899,6
Vente, réparation, service automobiles	711,2	37,0	20,5	39,2	0,1	44,6	166,6	7,9		341,2	1 368,3
Vente de détail - Divers	633,8		10,2	22,3		40,5	13,8	3,6	6,0	0,7	730,9
Magasins grande surface	2 581,5	5,9	7,4	45,7		134,4	478,5				3 253,4
Pharmacies	362,9			3,7							366,6
Vente de détail - Vêtements	521,4			7,6	92,8			8,3			630,1
Station-service & Dépanneurs	334,3			13,3		45,4	71,5			14,6	479,1
Matériaux & Quincaillerie	670,5		35,5	25,1		0,9	337,0	346,0	144,2	138,2	1 697,4
Vente au détail - Alimentation	1 486,0		29,9	42,7		1 025,8		2,4			2 586,8
Impression	2 132,9		7,1	9,4	2,2		138,4	99,2		27,5	2 416,7
Hôtellerie	121,7	0,6	0,2	36,8		529,1	298,9				987,3
Restauration haute de gamme	218,8	7,2	12,2	36,1		444,3					718,6
Restauration familiale	340,0	46,1	10,9	27,3		447,8	27,3				899,4
Restauration rapide	788,0		2,6	18,4		421,9					1 230,9
Services professionnels & techniques	200,0	0,1	1,9	8,2	1,4	575,7	20,2	3,0	41,5	0,1	852,1
SOUS-TOTAL COMMERCES	11 992,9	208,2	286,0	486,3	98,8	4 003,7	1 580,8	585,0	194,6	737,8	20 174,1
TOTAL INDUSTRIES/COMMERCES	12 681,5	208,3	1 444,2	1 236,9	137,9	4 003,7	1 661,7	6 758,5	322,0	814,2	29 268,9

ICI (annuellement) (selon BDMr): 21 587,7 tonnes

Commercial/industriel (selon BDMr): 19 163,2 tonnes

4.3 DU SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

La procédure pour recueillir des informations sur la production et la gestion des résidus du secteur CRD est la même que pour le secteur industrie/commerce. Toutefois, les résultats obtenus nous semblent en-deçà de la réalité, les entrepreneurs trouvant très difficile d'estimer les quantités produites puisqu'ils travaillent par contrat. De plus, selon leurs dires, des personnes viennent chercher directement dans les conteneurs de résidus, sur les lieux des travaux, les matières ayant une valeur marchande. L'inventaire présenté au Tableau 4.7 doit donc être considéré comme partiel.

4.4 SYNTHÈSE

Afin d'avoir une idée d'ensemble, le Tableau 4.8 résume l'inventaire des matières résiduelles produites et leur gestion actuelle (essentiellement sur la base de données théoriques).

TABEAU 4.7 BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES - SECTEUR CRD

ENTREPRISES	QUANTITÉS PRODUITES ESTIMÉES (TONNES)										Total
	Papier & Carton	Verre	Métal	Plastique	Textile	Mat. Putresc.	Déchets mélangés	Bois	Matériaux construction	Résidus dangereux	
SOUS-TOTAL ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS	230,4	45,8	46,0	10,4	1,9	5,0	0,0	207,4	964,1	31,2	1 542,2

ENTREPRISES	QUANTITÉS PRODUITES ESTIMÉES (TONNES)										Total
	RÉSIDENTIEL						COMMERCIAL				
	Gypse	Bois	Métal	Asphalte Plastiques	Béton Briques	Autres	Gypse	Bois	Métal	Béton	
Entrepreneur général 1 (par contrat)	3,3	2,2	0,6	2,9	11,5	18,0	2,5	1,4	5,8	34,6	82,8
Entrepreneur général 2	41,6	23,2	83,2	11,2		76,8					236,0
Entrepreneur général 3	83,2	46,4	25,0	22,4	460,8	153,6					791,4
Entrepreneur général 4						23,0					23,0
Entrepreneur général 5						261,8					261,8
SOUS-TOTAL ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	128,1	71,8	108,8	36,5	472,3	533,2	2,5	1,4	5,8	34,6	1 395,0

GRAND TOTAL	2 937,2
--------------------	----------------

TABEAU 4.8 INVENTAIRE SYNTHÈSE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2002)

Matières	Secteur municipal (t/an)	Secteur ICI (t/an)	Secteur CRD (t/an)	Total (t/an)
Mise en valeur				
Collecte sélective des recyclables	3 488,6	3 469,18		6 957,82
Encombrants				0,00
Résidus organiques (putrescibles)	134,0			134,00
Résidus domestiques dangereux	17,3			17,30
Matériaux secs				0,00
Textile	58,8			58,80
Pneus hors d'usage (pas inclus dans le total)	566,8			566,80
Contenants consignés (pas inclus dans le total)	253,3			253,30
Autres				0,00
Sous-total: Matières mises en valeur	3 698,7	3 469,18		7 167,92
Élimination				
Enfouissement sanitaire / dépôt en tranchée	16 649,3	28 224,82	627,00	45 501,08
Dépôt de matériaux secs			2 310,00	2 310,00
Autres formes de décharge				0,00
Sous-total: Élimination	16 649,3	28 224,82	2 937,00	47 811,08
Matières générées totales	20 348,0	31 694,00	2 937,00	54 979,00
Population totale	52 712			
Génération par personne (kg/pers./an)	386			

N.B. On doit souligner que puisqu'il n'y a pas de balance au lieu d'enfouissement, plusieurs données sont théoriques et partielles.

CHAPITRE 5

RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS DE GESTION

5.0 RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS DE GESTION

Ce chapitre présente un inventaire des entreprises/organismes et installations qui permettent de gérer les matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Certaines installations à proximité (dans les MRC voisines) sont également listées.

5.1 INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION

5.1.1 Lieu d'enfouissement sanitaire

Sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, il n'y a qu'un seul lieu d'enfouissement sanitaire (en processus d'agrandissement en respectant les critères pour un lieu d'enfouissement technique, tel que prévu dans le Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles) qui vient à pleine capacité à la fin de l'année 2003 selon les prévisions. Ce site est situé dans les limites de la ville de Rimouski et lui appartient en propre. Un contrat longue durée a été signé entre la ville de Rimouski et 8 municipalités de la MRC. Maintenant, il s'agit d'une entente à 5 puisque 4 municipalités sont dorénavant fusionnées à la ville de Rimouski (voir chapitre 3, p. 3.1). La capacité prévue de l'agrandissement du lieu d'enfouissement est de l'ordre de 3 713 750 m³ soit une capacité d'enfouissement annuelle moyenne de 42 650 tonnes avec une durée de vie prévue de 57 ans. L'unique gestionnaire du lieu d'enfouissement est la ville de Rimouski. Une nouvelle entente devra donc intervenir au cours de l'année 2003. L'installation d'une balance au lieu d'enfouissement devrait permettre aux municipalités de négocier une entente au tonnage ce qui aura certainement pour effet d'améliorer les rendements de la récupération.

5.1.2 Dépôts en tranchée

Il y a 5 dépôts en tranchée toujours en fonction sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. La durée de vie varie de 1 an à 50 ans. Seule la municipalité de Saint-Marcellin n'est pas propriétaire de son dépôt (terrain loué au ministère des Ressources Naturelles). La fermeture de ce DET sera effective en décembre 2003.

5.1.3 Dépôt de matériaux secs

Il y a un seul dépôt de matériaux secs sur le territoire. Il est localisé sur le site du lieu d'enfouissement actuel et sa fermeture est prévue au cours de l'année 2006.

5.2 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT/VALORISATION

Le Tableau 5.1 qui suit liste l'ensemble des entreprises/organismes qui traitent ou valorisent des matières résiduelles. La majorité de ces installations est située dans les limites de la MRC mais quelques entreprises à proximité offrant un service particulier sont également présentées.

TABLEAU 5.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
<p>À l'Unisson 50, 1^{ère} Rue Rimouski G5L 2G1 Tél. : 418-724-2727 Madame Réjeanne Rioux</p>		<p>Volumes et revues Récupération diverses et transformation artisanale Livres, disques, cassettes</p>
<p>Aquaterre inc. 209, Route 132 Est Saint-Fabien G0L 2Z0 Tél. : 418-869-3197 Télé. : 418-869-2215 Monsieur Philippe Bernier</p>	<p>25 500 m³ / année (≅ 6 100 tonnes / année)</p>	<p>Compostage de fumiers, feuilles, arbres de Noël, carapaces de crevettes</p>
<p>Aux Trois Mats 66, Notre-Dame est Rimouski Tél. et téléc. : 418-725-2541 Madame Joane Garon, coordonnatrice</p>		<p>Récupération tout ce qui peut servir au bricolage.</p>
<p>Canadian Tire 419, Jessop Rimouski Tél. : 418-722-8141 Monsieur Benoît Pilote</p>		<p>Récupération : Batteries d'auto, huiles usées</p>

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
Centre d'entraide de Rimouski 45, rue Michaud Rimouski Tél. : 418-723-9535 Madame Pauline Lavoie	175 t/an	Récupération : Vêtements et objets usuels
CFER de la Mitis 1086, Industrielle Mont-Joli Tél. : 418-775-4556		Récupération : collecte sélective
Centre de traitement BSL inc. (Sani-Manic) 375, rue de la Gare St-Anaclet-de-Lessard G0K 1H0 Tél. : 418-725-0525 Monsieur René Fournier	≅ 20 000 m ³ par année	Récupération : traitement des boues
Comptoir du Mercredi 471, LaSalle Rimouski Tél. : 418-724-8008 Madame Denise Gagné, responsable		Récupération : Tout vêtement en bon état.

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
Coopérative Éco-ressources Rimouski-Neigette Monsieur Laurent Chénard, président		Récupération. <i>Entreprise en devenir.</i>
Équipements sanitaires GG Itée 343, 2 ^e rue est Rimouski G5L 2G4 Tél. : 418-723-2313 Madame Manon Gagné, présidente		Vente et location de conteneurs et de bacs roulants
Fondation des parlementaires québécois 40, rue Principale est St-Anaclet-de-Lessard Tél. : 418-721-4755 Monsieur Michel Doré, président du CA		Récupération de livres pour expédier outre-mer
Friperie de l'Est inc. 303, rue Saint-Jean-Baptiste ouest Rimouski G5L 4J9 Tél. : 418-723-0009 Madame Sylvianne Boucher	Environ 120 tonnes de textile	Récupération : textiles (chiffons, cuir/vinyle), accessoires de maison (vaisselle, bibelots)

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
Librairie Le Perroquet 106, Saint-Germain est Rimouski G5L 1A6 Tél. : 418-722-6422 Monsieur Michel Côté		Achat-vente de livres usagés, disques compacts, bibelots, meubles
Les Services Kopilab enr. 229, 2 ^e rang ouest Sainte-Luce GOK 1P0 Tél. : 418-739-5550		Récupération et recyclage : cartouches d'imprimantes (laser, à jet d'encre), photocopieurs, matériel informatique, plastiques (PEhd, PP, PS).
Marché aux Puces & Comptoir d'aide 2067, Route 132 est Le Bic Tél. : 418-736-5141 Madame Aline Desjardins		Réemploi : Meubles, livres, literie, vêtements.
Matériaux à Bas Prix 1045, boul. Sainte-Anne Rimouski Tél. : 418-724-8025 Monsieur Alain Gagné		Récupération : peinture (sauf en aérosol) dans leur contenant d'origine.

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
<p>Métal du Golfe inc. 552, rue Principale ouest St-Anaclet-de-Lessard G0K 1H0 Tél. : 418-723-8885 Monsieur Sylvain Ouellet</p>	<p>Traite actuellement 10 000 tonnes / année. Pas vraiment de limite.</p>	<p>Récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux, carcasses d'automobiles, électroménagers.</p>
<p>Meubles usagés Rimouski 2838, Saint-Germain Est Tél. : 418-723-4611 Monsieur Jean-Paul Gagné</p>		<p>Récupération : Meubles et électroménagers</p>
<p>Moisson Rimouski-Neigette 99A, de l'Évêché Rimouski Tél. : 418-722-0016 Madame Aline Lévesque</p>		<p>Récupération : Aliments comestibles</p>
<p>Onyx Industries 16, rue Lebrun, C.P. 487 Rimouski (Rimouski-Est) G5L 7C5 Tél. : 418-724-6564 Monsieur Mario Albert</p>		<p>Récupération : Matières compostables : boues, résidus dangereux : huiles usées, filtres à huile, RDD, piles, batteries, antigel, propane, peintures.</p>

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
Passe et Go 92, St-Germain ouest Rimouski Tél. : 418-721-3333 Monsieur Alain Pelletier		Achat-vente d'équipement usagé fonctionnel (électronique, outils, CD, instruments de musique)
RécupAction 31, de l'Église Le Bic Tél. : 418-736-8041 Madame Mylène Desrosiers		Restauration de meubles. Récupération de meubles.
Récupération de la Péninsule inc. 72, rue des Ateliers Rimouski G5M 1B2 Tél. : 418-722-6766 Madame Pierrette Dupont	10 000 tonnes / année 20 000 tonnes / année avec travaux.	Récupération : papier (fin, journal, revues, livres), carton, verre, plastiques (PEbd, PET, PP, PEhd), métaux ferreux, métaux non ferreux.
Rechargeable Battery Recycling Corporation (RBRC)		Récupération de sbatteries rechargeables

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
Recy-Chem inc. 195, rue des Négociants Rimouski Tél. : 418-725-5135 Monsieur René Trépanier	Boues : pas de limite	Récupération : Matières dangereuses, traitement des sols contaminés, boues de fosses septiques (par déshydratation : LES), matériaux secs (à venir)
RoNa 385, 2 ^{ème} rue est Rimouski Tél. : 418-724-7662		Récupération : Peintures dans leur contenant d'origine. Pas de format industriel.
Sani-Bac GP inc. 215, Léonidas sud Rimouski Tél.: 418-722-9232		
Sanibelle 461, des Façonniérs Rimouski Tél. : 418-724-6447		Transporteur ordures ménagères et matières recyclables.

ENTREPRISES	CAPACITÉ	MISSION
Super-Puces 333, Principale ouest Saint-Anaclet-de-Lessard Tél. : 418-725-7187 Monsieur Paul Lavoie		Récupération : meubles, électroménagers, divers matériaux
Surplus Général Viel 16, Saint-Léon Rimouski (Sainte-Odile) Tél. : 418-725-5556 Monsieur Bruno St-Pierre		Récupération et recyclage (réemploi) : électroménagers, meubles, ordinateurs.
Techno Pneu inc. Moldex inc. 445, rue de l'Expansion, C.P. 83 Rimouski G5L 7B7 Tél. : 418-724-4104 Monsieur Jean-François Marquis		Recyclage : Pneus. Réchappeur. Remouleur.
Uniboard Canada Inc. Sayabec Tél. : 418-536-5465		Récupération de copeaux de bois comme énergie

La carte 5.1 présentée à la suite du tableau 5.2 donne un aperçu de la répartition géographique des principales installations.

5.3 NOUVELLES INSTALLATIONS REQUISES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

On constate que sur le territoire de la MRC et aux alentours, il y a déjà en place plusieurs entreprises/organismes pouvant gérer les matières résiduelles générées sur le territoire. Il y a tout de même quelques espaces à combler, notamment la valorisation des résidus de table, la valorisation des débris du secteur CRD et une meilleure gestion des textiles et des encombrants.

C'est dans ce contexte que la MRC a été approchée par une coopérative locale : Coopérative de solidarité Éco-ressources Rimouski-Neigette. Cette coopérative a pour but d'offrir un projet clé en main et fait appel d'abord aux entreprises déjà existantes et offrant le service requis. Elle peut également répondre aux besoins plus ponctuels puisque les entreprises sont déjà en fonction. La coopérative peut également s'adapter aux besoins de la MRC dans la gestion des matières résiduelles. Le document de présentation déposé par la coopérative au comité de travail apparaît à l'annexe A.

La position de la MRC dans le développement de ce projet est d'attendre les résultats de l'étude de faisabilité financière préparée par la coopérative. Cette étude devrait être prête au cours de l'automne 2003.

Des échanges ont été amorcés avec les entreprises existantes concernant les possibilités de valorisation des résidus putrescibles, entre autres.

TABEAU 5.2 RECENSEMENT DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRES À PROXIMITÉ DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE (À JOUR AU 1^{ER} OCTOBRE 2003)

MRC DU LES	LOCALISATION DU LES	CAPACITÉ TOTALE	FIN PRÉVUE
Kamouraska	Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	684 000 m ³ 514 300 t	2010
La Mitis	Padoue	480 800 m ³ 361 500 t	2005
Rivière-du-Loup	Cacouna	2 340 000 m ³ 1 760 000 t	2035
Témiscouata	Dégelis	711 700 m ³ 535 100 t	2046
Témiscouata	Pohénégamook	265 000 m ³ 199 300 t	2015

Source : Ministère de l'environnement du Québec, 2003.

**CARTE 5.1 LOCALISATION DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE, DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
ET DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT / VALORISATION**

CHAPITRE 6

SCÉNARIOS DE GESTION

6.0 SCÉNARIOS DE GESTION

Au plan technique, l'élaboration des scénarios de gestion des matières résiduelles est une opération simple. Ils servent à déterminer les itinéraires à emprunter pour passer de la situation actuelle dans la MRC à la situation correspondant aux objectifs fixés.

Les scénarios de gestion dont il est question dans ce chapitre sont ceux favorisés par le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette. Ils sont présentés selon les grandes catégories de matières en lien également avec leur complexité de gestion (que ce soit sur le plan financier, logistique ou technique) et les orientations adoptées par la MRC. Ces orientations et les moyens d'action à mettre en œuvre dans cette planification devraient permettre de rencontrer les objectifs fixés.

Six (6) orientations ont été adoptées par les maires de la MRC de Rimouski-Neigette à la séance régulière du mois de mars 2003:

- Augmenter le taux de récupération des matières résiduelles du secteur résidentiel.
- Mettre en place un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population (ISÉ) (présenté au chapitre 7).
- Valoriser les matières putrescibles incluant les résidus verts.
- Faire participer les institutions, commerces et industries (ICI) à l'effort collectif de la récupération.
- Valoriser les matières résiduelles du secteur construction, rénovation et démolition (CRD).
- Privilégier le partenariat avec les entreprises locales oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.

De manière à réaliser ces grandes orientations, la MRC s'engage notamment à :

- Implanter un système de cueillette des informations des matières résiduelles.
- Faire des études pour convertir les dépôts en tranchée (DET) en d'autres usages.
- Étudier la possibilité d'établir une ou des régies pour la gestion des matières résiduelles (toutes catégories).
- Obliger la collecte et la valorisation des boues de fosses septiques.

Les orientations et les moyens d'action s'appuient sur le concept des 3RV-E lequel met en priorité les modes de gestion dans l'ordre suivant :

- **R**éduction à la source
- **R**éemploi
- **R**ecyclage
- **V**alorisation
- **É**limination.

L'élaboration de scénarios de gestion fait intervenir de nombreux renseignements dont une connaissance adéquate de la production et de la gestion des matières résiduelles du territoire.

L'installation d'une balance au lieu d'enfouissement sanitaire est un préalable à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles dans la MRC de Rimouski-Neigette.

En ce qui concerne l'élimination des déchets, la MRC souhaite d'une part maintenir les dépôts en tranchée ouverts et d'autre part, utiliser son droit de regard pour l'enfouissement.

Faisant allusion au projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, le conseil des maires a statué sur l'utilisation des dépôts en tranchée jusqu'à leur fermeture naturelle.

DROIT DE REGARD

La MRC de Rimouski-Neigette entend limiter la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur. Seules les matières résiduelles provenant des municipalités situées dans la MRC de Rimouski-Neigette seront acceptées et les matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire seront donc refusées.

Les municipalités suivantes sont actuellement desservies par le lieu d'enfouissement de Rimouski :

- Le Bic
- Rimouski
- Saint-Anaclet-de-Lessard
- Saint-Fabien
- Saint-Valérien.

Les cinq (5) autres municipalités de la MRC auront accès au lieu d'enfouissement et produisent environ un peu plus de 500 tonnes de matières résiduelles générées (3 % du total).

Depuis le début de l'année 2004, la municipalité de Saint-Marcellin élimine ses matières résiduelles au DET de Saint-Narcisse-de-Rimouski. Au moment des consultations publiques, la municipalité de La Trinité-des-Monts exprimait son vœu d'éliminer également ses matières résiduelles à ce DET à partir du moment de la fermeture de son propre DET.

Certaines informations laissent croire que des matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC sont entrées au LES de Rimouski mais aucune donnée à cet effet n'est enregistrée. La volonté est et a toujours été de n'accepter que les matières résiduelles en provenance de la MRC de Rimouski-Neigette.

Les besoins en élimination des MRC limitrophes sont :

MRC Témiscouata : 24 800 tonnes (PGMR, décembre 2003).

MRC Les Basques : 4 281 tonnes (PGMR, décembre 2003).

MRC La Mitis : 17 538 tonnes (communication personnelle).

6.1 MATIÈRES RECYCLABLES/RÉCUPÉRABLES

Dans le cadre du plan de gestion actuel, le terme «matières recyclables/récupérables» signifient toutes les matières actuellement incluses dans la collecte sélective municipale, soit papier, carton, verre, métal et plastique. Nous traiterons également dans ce sous-chapitre des gros rebuts appelés les encombrants, des textiles et des résidus domestiques dangereux.

6.1.1 Collecte sélective

En janvier 2002, l'ensemble des municipalités de la MRC implantait la récupération résidentielle que ce soit par apport volontaire ou par la collecte à la porte. En fait, seulement deux (2) municipalités n'ont pas choisi la collecte porte-à-porte et une municipalité n'a pas les bacs de 360 l mais fait tout de même la collecte à la porte. Le centre de tri Récupération de la péninsule effectue le tri des matières récupérées dans la collecte sélective. Le contrat avec la MRC est pour une durée de cinq (5) ans se terminant en décembre 2006.

Le taux de valorisation des matières récupérées par la collecte sélective atteint, après la première année d'opération, près de 39 % pour le secteur résidentiel.

Un effort supplémentaire devra être fait par l'ensemble de la population pour atteindre les objectifs (60 %). En plus de continuer à favoriser la collecte sélective dans les secteurs résidentiels, la MRC verra à intensifier la sensibilisation dans les multi-logements. Cette action vise donc principalement les zones urbanisées du territoire.

Les municipalités faisant la collecte des matières recyclables par apport volontaire ne prévoient pas faire de collecte porte-à-porte, notamment parce qu'il n'y a pas de collecte porte-à-porte des ordures ménagères (cf. Chapitre 3.0).

Les actions mises en place incluent l'élaboration d'un sondage qui sera effectué auprès des locataires de multi-logements. Les 5 765 multi-logements (multiplex) représentent à eux seuls près de 25 % des logis du territoire de la MRC. La structure démographique de la MRC de Rimouski-Neigette fait en sorte que la presque totalité de ceux-ci se retrouve dans les limites de la ville de Rimouski. Les résultats du sondage permettront notamment d'élaborer un programme d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ) adapté aux problématiques spécifiques qui seront alors soulevées. Des solutions concrètes aux problèmes pourront alors être mis de l'avant.

Mentionnons que la MRC n'a pas attendu la mise en œuvre du plan de gestion pour commencer à poser des gestes concrets. Notamment, des campagnes de sensibilisation et d'information ont été effectuées au cours des étés 2002 et 2003.

Un autre vecteur par lequel on peut améliorer le taux de valorisation est sans nul doute en diminuant les rejets au centre de tri. En effet, des matières mises à la récupération qui ne répondent pas aux critères de base quant à la qualité retournent à l'enfouissement. Deux pistes de solutions seront travaillées : la sensibilisation et l'information de la population mais également des transporteurs faisant la collecte. Rappelons que la MRC de Rimouski-Neigette a compétence quant au tri des matières recyclables mais que les municipalités sont les responsables de la collecte. Quoi qu'il en soit tous les partenaires devront être impliqués afin d'améliorer et la qualité et les quantités de matières récupérées.

Toujours dans le but d'améliorer le taux de valorisation des matières récupérables, on étudiera la possibilité d'intégrer de nouvelles matières dans la collecte sélective et d'uniformiser les matières collectées avec les MRC voisines.

Au moment de la mise en œuvre de ce plan de gestion, la MRC aura un historique de 4 ans de collecte sélective et un bilan sera fait afin d'analyser s'il y a lieu de modifier la collecte sélective actuelle quant à la fréquence, au mode de collecte et tout autre point pertinent.

Enfin, la MRC entend mettre en place un programme de reconnaissance environnementale visant à développer la fierté régionale et ce, pour stimuler la participation des citoyens à la collecte sélective et améliorer la performance générale (quantité et qualité). La MRC pourra encourager les initiatives personnelles de manière à être représentée lors de compétition nationale, telle les Phénix de l'environnement.

6.1.2 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Quoique ces matières résiduelles ne soient pas générées en si grande quantité, il en va tout autrement de leur nocivité. C'est pour cette raison que les RDD doivent être récupérés adéquatement et ainsi détournés du lieu d'enfouissement sanitaire et de surcroît, des dépôts en tranchée. Les résidus domestiques dangereux sont constitués de bien des matières dont les

peintures, les huiles et les pesticides (pour 70 % du tonnage global). Les autres matières entrant dans cette catégorie incluent entre autres les piles, les acides et les bases. Jusqu'à présent, seule la ville de Rimouski a effectué des collectes de résidus domestiques dangereux par collecte spéciale.

L'article 5.6.3 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 stipule, notamment, que «le gouvernement adoptera des règlements pour obliger les entreprises qui fabriquent et mettent en marché des produits ayant un caractère de dangerosité à les récupérer et à les traiter. Elles pourront, pour s'acquitter de cette obligation, mettre en place, sur une base individuelle, un système de récupération approprié, ou déléguer cette responsabilité à un organisme les représentant, agréé par le ministre de l'Environnement.»

En parallèle, la MRC engagera des démarches avec les organismes existants, soit Éco-Peinture et la Société de recyclage des piles rechargeables (RBRC) afin de mettre en place et de promouvoir des lieux de dépôts de ces organismes sur le territoire de la MRC. Des démarches semblables seront effectuées à la suite de la mise en service de la Société de gestion des huiles usées. Il sera également important que le gouvernement assure un meilleur contrôle sur les produits mis en vente au Québec et potentiellement dangereux.

La collecte des RDD s'effectuera d'abord par l'entremise de collectes spéciales et sera offerte dès 2004 (1^{ère} année de la mise en œuvre du plan) à l'ensemble de la population de la MRC. À cet effet, notons la présence de 2 entreprises habilitées à effectuer des collectes de résidus domestiques dangereux dans la MRC. Ces 2 entreprises ont chacune eu l'occasion d'effectuer au moins une collecte spéciale pour la ville de Rimouski. La façon de faire est par appel d'offres. Les collectes spéciales seront planifiées de telle sorte que l'ensemble des citoyens y aura accès. La cueillette sera donc faite par l'entremise de la ville de Rimouski qui a déjà offert ses services à cet effet.. La ville de Rimouski restera gestionnaire de la collecte spéciale annuelle de RDD. Toutes les matières pouvant être recueillies par d'autres services existants (notamment les peintures, les piles rechargeables et les huiles) devront être refusées lors de cette collecte.

Enfin, il est prévu qu'au cours de l'année 2005 (2^e année de mise en œuvre), une étude sera réalisée afin de déterminer soit la poursuite en collecte spéciale, soit la mise en place de dépôts permanents. Si la collecte spéciale couplée aux structures existantes ne permet pas l'atteinte des objectifs, un dépôt permanent, pourra être mis en place. Cette décision se prendra donc en 2005 après qu'une étude d'implantation ait été produite. Cette étude aura donc pour but d'évaluer les ressources financières et techniques requises à l'implantation d'un dépôt permanent et de déterminer le meilleur emplacement. L'étude évaluera également, le cas échéant, la pertinence d'intégrer le dépôt permanent au concept d'éco-centre. Ce dépôt permanent serait alors accessible à l'ensemble de la population de la MRC selon des horaires convenables et suffisants.

6.1.3 Textiles

Aucune collecte municipale des textiles n'est effectuée. Les entreprises de récupération des textiles actuellement présentes sur le territoire sont capables de gérer la quantité de textiles à détourner. La capacité d'accueil atteint plus de 300 tonnes (objectif : 224 t). Des ententes de services seront conclues dès 2005 avec ces entreprises. Le mode de collecte demeurera par apport volontaire mais des points de dépôt supplémentaires seront envisagés.

6.1.4 Encombrants

Les encombrants sont actuellement ramassés par des collectes spéciales une ou deux fois par année dans presque toutes les municipalités de la MRC. Outre ce que les gens peuvent prendre aux abords des chemins, les encombrants sont destinés essentiellement au lieu d'enfouissement sanitaire ou aux dépôts en tranchée, selon le cas. La ville de Rimouski destine les matériaux ferreux à la récupération; les branches, incluses dans la collecte des encombrants, sont récupérées et déchiquetées par une entreprise locale. Ainsi, au cours de l'année de référence, il s'est récupéré environ 26 tonnes d'encombrants.

Des entreprises actuellement présentes sur le territoire recyclent et remettent sur le marché une bonne quantité de ces objets. Dans la planification actuelle, pour 2005 des ententes de services seront également conclues avec ces entreprises (directement ou par l'entremise de la coopérative présentement en structuration). Les entreprises existantes sur le territoire de la MRC ont la capacité de répondre aux besoins identifiés.

6.2 MATIÈRES PUTRESCIBLES

Les matières putrescibles sont divisés en deux groupes puisque la gestion de chacun des groupes peut différer. On retrouve les résidus verts (feuilles, branches, résidus de jardin, arbres de Noël) et les résidus alimentaires.

Le conseil des maires a choisi de privilégier le compostage domestique à la collecte porte-à-porte pour les premières années du plan de gestion parce que la collecte sélective pour l'ensemble de la MRC a été implantée en janvier 2002.

Nous savons et reconnaissons toutefois qu'il est essentiel de détourner de l'élimination les matières putrescibles du territoire. Nous savons également que l'implantation de la collecte porte-à-porte des matières putrescibles représente des frais importants qui devront être assumés par les citoyens. L'absence de balance au lieu d'enfouissement actuel rend d'autant plus difficile de convaincre du bien fondé de détourner des matières du site puisque les municipalités participantes n'en retirent aucun bénéfice financier (le contrat avec la ville de Rimouski étant sur la base du nombre d'habitants).

Dans ce contexte la MRC a choisi de favoriser d'abord le compostage domestique au cours des trois (3) premières années de la mise en œuvre du plan. Outre les sessions de formation, la MRC mettra de l'avant un programme de sensibilisation et de formation en implantant des

lieux de démonstration particulièrement pour les deux (2) premières années de la mise en œuvre du plan.

L'installation d'une balance au lieu d'enfouissement de Rimouski permettra de caractériser adéquatement les matières résiduelles produites dans la MRC. Connaissant les quantités produites, on pourra alors mesurer avec exactitude le taux de valorisation ainsi que le taux de diversion. Ces données seront des outils d'encouragement pour la population en plus d'être nécessaire au suivi de la performance.

Pour les municipalités possédant un dépôt en tranchée, le compostage domestique demeurera la formule privilégiée.

6.2.1 Résidus verts

Les résidus verts sont les matières putrescibles les plus faciles à valoriser et à gérer. En effet, ils ne sont pas associés à un dégagement d'odeur et peuvent donc être transportés par les citoyens. D'ailleurs, la ville de Rimouski a procédé à une collecte spéciale des feuilles d'automne en 2002. Les arbres de Noël ont également fait l'objet d'une collecte spéciale pour l'ensemble de la MRC permettant de détourner de l'enfouissement plus de 3 200 arbres. De plus, en projet pilote, Aquaterre a accepté de valoriser une quantité de ces résidus mis en copeaux dans son procédé de compostage.

Les résidus verts, mis à part les branches et les arbres de Noël, seront collectés par collecte spéciale en apport volontaire pour les zones urbanisées de la MRC et ce, dès la première année de mise en œuvre du plan. Advenant l'implantation de la collecte des matières putrescibles porte-à-porte, les feuilles feront l'objet au minimum de collecte spéciale en saison par apport volontaire.

Les branches et les arbres de Noël devraient être amassés et déchiquetés lors de collecte spéciale, en apport volontaire, lors de la saison appropriée. Des ententes avec des utilisateurs devront être mises de l'avant au cours de la 1^{ère} année de mise en œuvre du plan.

6.2.2 Résidus alimentaires

Aucune gestion spécifique ne détourne actuellement ces résidus de l'enfouissement.

Parce qu'on sait que l'atteinte des objectifs est difficile voire impossible par l'entremise du compostage domestique, nous prévoyons implanter la collecte des matières putrescibles à la porte (3^e voie de collecte) au cours de l'année 2008.

Cette approche pour la gestion des matières putrescibles intéressera les municipalités de la MRC faisant affaire avec le lieu d'enfouissement sanitaire régional, soit les municipalités suivantes : Le Bic, Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Fabien et Saint-Valérien. Toutes les catégories de matières organiques pourront être collectées.

L'implantation d'une 3^e voie de collecte peut impliquer notamment l'acquisition de bacs spécialisés pour ce genre de matériel pouvant accepter toutes les matières organiques. On devra examiner la fréquence de la collecte des matières putrescibles en relation avec les autres collectes. La valorisation de ces matières sera confiée en sous-traitance à une entreprise de la région en entente directe ou via la coopérative. Une entreprise installée sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette peut composter les matières putrescibles à grande échelle. Cette entreprise est localisée à Saint-Fabien et est accessible via l'autoroute 20 et la route 132.

6.3 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET MUNICIPALES

L'article 5.6.8 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 prévoit la mise en valeur des boues municipales et industrielles.

«La connaissance des propriétés des différentes boues générées, selon leur origine, est essentielle pour en évaluer le potentiel de valorisation. Pour cette raison, des plans directeurs de gestion des boues municipales et industrielles devront être confectionnés par les municipalités régionales. Ces plans feront partie intégrante des plans de gestion des matières résiduelles. Ils permettront d'identifier la provenance, la quantité et la qualité des boues générées sur le territoire et de déterminer, dans la mesure où cela est avantageux du point de vue environnemental, si leur valorisation peut être privilégiée. Éventuellement, aucune boue ne devrait être enfouie sans démonstration qu'il n'est pas économiquement viable de la valoriser.»

Actuellement, quelques municipalités prennent en charge la vidange des fosses septiques (et des puisards) de leur territoire (cf Chapitre 3). Dans le but de diriger adéquatement les boues de fosses septiques pour leur valorisation, les municipalités verront à intégrer le service à même le compte de taxes au cours de l'année 2005. Il peut en coûter entre 50 \$ et 70 \$ par année pour les résidences permanentes et entre 25 \$ et 35 \$ par année pour les habitations saisonnières, soit un vidange aux 2 ans (permanent) et aux 4 ans (saisonnier). Les contrats de collecte des boues de fosses septiques (et des puisards) ainsi que leur valorisation pourront être négociés individuellement ou en bloc.

Jusqu'à présent, seule la municipalité de Saint-Valérien a fait vidanger ses étangs d'aération en 1999. La firme Sani-Manic de Saint-Anaclet-de-Lessard a procédé à la vidange de 292 m³ de boues. Cette municipalité décèle un problème avec ses étangs aérés ou la gestion de son ouvrage d'assainissement.

6.4 MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES (ICI)

Actuellement, quelques ICI récupèrent sur une base volontaire et privée certaines de leurs matières récupérables. En effet, près de 3 500 tonnes de matières recyclables (essentiellement du papier et du carton de toutes catégories) sont ainsi pris en charge par le centre de tri

régional. Les données d'inventaire recueillies lors de l'enquête effectuée par la MRC en préparation à la présente planification a donné des résultats pour lesquels certains doutes demeurent quant à leur exactitude. Il s'agira donc initialement, à même le système de cueillette des informations des matières résiduelles à implanter, d'y inclure un volet ICI.

La ville de Rimouski est à préparer un règlement pour obliger les ICI localisés sur son territoire à récupérer. Ce règlement devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2004. Dès 2005, l'ensemble des municipalités de la MRC verront à élaborer des règlements visant aussi les ICI sur leur territoire respectif.

Plusieurs des municipalités du territoire recueillent déjà les matières recyclables en provenance des ICI de leur territoire via la collecte sélective municipale.

Au-delà de cet incitatif légal à la récupération, la MRC mettra en place un programme de reconnaissance environnementale ou favorisera la participation des entreprises et institutions au programme mis de l'avant par Recyc-Québec (*ICI, On recycle!*).

6.5 MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les résidus issus de ce secteur d'activités sont actuellement mis soit au dépôt de matériaux secs de Rimouski (dont la fermeture est prévue pour 2006), soit à l'enfouissement (LES ou DET).

Une meilleure connaissance de ce secteur est essentielle. En effet, les données recueillies lors de l'inventaire démontre une sous-évaluation des quantités générées. La première chose à faire sera donc d'effectuer une enquête détaillée auprès des entrepreneurs locaux et régionaux afin de compléter et préciser l'inventaire actuel.

Une des alternatives s'offrant à la MRC pour récupérer et recycler ces matières est une coopérative. La MRC attend les résultats d'une étude de faisabilité concernant ce projet de mise sur pied d'une coopérative de solidarité qui inclurait un éco-centre pouvant mettre en valeur les matériaux provenant de ce secteur.

6.6 ÉCO-CENTRE

Un éco-centre est en voie de réalisation par la Coopérative de solidarité éco-ressources Rimouski-Neigette. Le conseil des maires attend l'étude de faisabilité qui doit être réalisée au cours de l'automne 2003. Suite aux conclusions de celle-ci, le conseil des maires verra plus précisément son intérêt dans un tel mode de gestion.

Mentionnons simplement que le projet mis de l'avant par la coopérative fait en sorte que celle-ci peut prendre en main l'ensemble de la gestion des matières récupérables des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel ainsi que celles provenant du secteur

construction, rénovation et démolition. La coopérative pourrait également prendre en charge le compostage de l'ensemble des matières putrescibles. Finalement, elle pourrait également s'occuper des textiles, des encombrants, des boues de fosses septiques et des résidus domestiques dangereux. En fait, à ce stade-ci de l'étude, la coopérative semble vouloir offrir un projet de type clé en main à la MRC et aux municipalités.

Peu importe le choix définitif du conseil des maires, la formule «éco-centre» pour effectuer la gestion et la valorisation d'un grand nombre de matières est une voie reconnue. L'option de la coopérative est suffisamment intéressante pour attendre la suite soit l'étude de faisabilité. Un des principaux avantages de l'éco-centre de la coopérative se situe dans les subventions qu'elle peut obtenir en vertu de son statut d'entreprise d'économie sociale. À ce moment-ci, cette subvention peut atteindre la somme de 300 000 \$.

Rappelons que le dépôt de matériaux secs de la ville de Rimouski fermera ses portes en 2006.

Mise à jour :

En date de mai 2004, le projet de la coopérative est toujours en développement. Le conseil des maires de la MRC a résolu à sa séance régulière de donner un appui à la coopérative afin que celle-ci puisse déposer une demande de subvention au ministère de l'environnement dans le programme de soutien aux entreprises d'économie sociale (copie de la résolution en annexe). La coopérative, si les municipalités privilégient cette formule d'éco-centre, devra au minimum recevoir les encombrants, les matières putrescibles et les matières résiduelles issues du secteur CRD pour satisfaire leurs exigences. Cet éco-centre ou tout autre devra être mis de l'avant au cours de l'année 2005.

6.7 ACTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Plusieurs actions ne concernent ni une catégorie de matières ni un secteur d'activités spécifiques : elles sont traitées dans ce sous-chapitre. Il s'agit notamment d'implanter un système de cueillette d'informations, de faire des études pour convertir les DET en d'autres usages et d'étudier la possibilité d'établir une ou des régies.

6.7.1 IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CUEILLETTE DE L'INFORMATION

Il est prévu de mettre en place un système de cueillette de l'information pouvant servir aussi bien au suivi de la performance dans l'atteinte des objectifs que dans la mise à jour d'un inventaire détaillé quant à la production et la gestion des matières résiduelles dans la MRC. Ce système reste à élaborer mais il devra permettre d'améliorer notre connaissance sur les quantités et la nature des matières résiduelles du territoire. L'installation d'une balance au lieu d'enfouissement apparaît essentielle.

6.7.2 ÉTUDIER LA CONVERSION DES DET EN D'AUTRES USAGES

Faisant référence au projet de Règlement sur la gestion des matières résiduelles qui prévoit la fermeture des dépôts en tranchée dans un délai de 3 ans de son adoption, la MRC estime que ces lieux pourraient être convertis en d'autres usages. Tout usage relié à la gestion des matières résiduelles et permettant l'atteinte des objectifs de gestion par la mise en œuvre du plan de gestion sera initialement privilégié. Aux cours des années 2005 et 2006, une étude sur les alternatives sera réalisée.

6.7.3 ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE OU DES RÉGIES POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il s'agit ici de faire une étude pour analyser l'intérêt des municipalités dans la formule «régie» pour gérer un ou plusieurs volets de la gestion des matières résiduelles. En effet, il n'y a pas que le site d'enfouissement qui peut être avantageux d'exploiter sous forme de régie. Il reste toute la question de la collecte des différentes catégories de matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables et matières putrescibles) et la gestion des matières putrescibles elles-mêmes puisque aucune décision finale n'a été prise à cet effet.

L'approche a ici été élargie de manière à permettre l'étude d'autres formules qui pourraient éventuellement aboutir à un consensus des municipalités concernées. Mentionnons également que cette étude sera réalisée au cours de 2005 plutôt que 2006 afin de tenir compte de l'implantation plus précoce de certains services.

CHAPITRE 7

PLAN DE COMMUNICATION

7.0 PLAN DE COMMUNICATION

7.1 PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

Le programme ISÉ est certainement le «nerf de la guerre» dans l'atteinte des objectifs visés dans le plan de gestion des matières résiduelles. La sensibilisation est le meilleur outil pour maintenir des taux de participation élevés. Pour obtenir les résultats escomptés, cette sensibilisation doit être maintenue sur toute la durée du plan de gestion. Des rappels réguliers doivent être planifiés.

Actuellement, en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation, peu d'actions ont été mises de l'avant dans la MRC. Des projets très ponctuels ont vu le jour concernant l'implantation de la collecte sélective ou l'incitation au compostage domestique. Aucun programme avec vue à plus long terme n'a jamais été mis sur pied dans la MRC en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Dans ce sens, tout est à faire et le terrain est presque vierge.

D'une façon plus précise, des campagnes ponctuelles d'information et d'éducation seront mises de l'avant à chaque fois qu'une nouvelle activité ou un nouveau service sera implanté. Les médias locaux et régionaux seront mis à contribution pour effectuer des rappels lors des collectes spéciales (arbres de Noël, RDD, etc.).

Outre les actions ponctuelles et celles visant des projets particuliers, la MRC mettra en place soit un bulletin d'information soit la parution périodique d'articles dans les journaux régionaux (de 6 à 12 parutions par année). L'information contenue inclura des données sur les quantités de matières récupérées, compostées et enfouies ainsi que des informations générales sur le devenir des matières récupérées et leur valeur sur le marché. La sensibilisation soutenue et continue vise à conscientiser les individus sur les impacts de leurs habitudes de consommation reliés à la production de matières résiduelles.

La tenue de journées portes ouvertes dans les entreprises de la région oeuvrant, de près ou de loin, en gestion des matières résiduelles fera partie des moyens mis de l'avant pour sensibiliser et responsabiliser la population. Des sondages téléphoniques ou autres et des visites personnalisées font aussi partie des actions privilégiées par la MRC pour favoriser l'implication de la population. Ce volet peut être effectué, entre autres, par des étudiants en saison estivale.

Le milieu scolaire sera très certainement sollicité lors des campagnes de sensibilisation. À cet égard, il faudrait axer les efforts à former les enseignants qui pourront à leur tour être des agents multiplicateurs. Le mouvement des établissements Brundtland pourra aussi nous aider dans cette tâche.

De plus, la ligne Info-bac mise sur pied pour le lancement de la collecte sélective sera maintenue et servira à répondre à toute question touchant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Enfin, un site internet pour l'ensemble des secteurs d'activités de la MRC sera créé et un volet «matières résiduelles» y sera réservé.

Quelques précisions :

Essentiellement, le programme ISÉ demeurera le même mais devrait avoir plus d'ampleur. En effet, les budgets sont augmentés pour répondre adéquatement aux besoins identifiés. Le mandat de la mise en œuvre de ce programme pourra aussi être confié à un organisme non gouvernemental. Il apparaît qu'un programme ISÉ permettant de rencontrer les objectifs ciblés oscille généralement entre 1,10 \$ et 2,00 \$ par habitant par année, sans tenir compte de l'implantation de nouveaux services (cf. PGMR d'autres MRC).

CHAPITRE 8

ÉCHÉANCIER ET BUDGET

8.0 ÉCHÉANCIER ET BUDGET

L'échéancier de réalisation ainsi que les budgets nécessaires sont présentés aux tableaux qui suivent.

On y trouvera la présentation des moyens d'action classés selon les orientations telles qu'adoptées par le conseil des maires de la MRC. L'échéancier s'échelonne du 3^e trimestre de 2004 jusqu'à la fin de 2008 où l'on croit que les objectifs de récupération seront atteints ou en voie de l'être.

Le coût annuel pour la gestion des matières résiduelles s'élèvent donc à près de 2 000 000 \$ en 2004 pour atteindre 4 220 000 \$ en 2008.

TABEAU 8.1 ÉCHÉANCIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PGMR

	2004		2005				2006				2007				2008			
	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
Général																		
Modification des règlements municipaux																		
Faire des études pour voir à la conversion des DET en d'autres usages reliés au PGMR																		
Intégrer la collecte des boues au règlement municipal																		
Élaborer et implanter un système de cueillette des informations des matières résiduelles (nature, poids, devenir)																		
Étudier possibilité d'établir une ou des régie(s) pour la gestion des matières résiduelles																		
Augmenter le taux de récupération des matières résiduelles du secteur résidentiel																		
Mettre en place un programme de reconnaissance environnementale de la MRC (fierté régionale)																		
Analyser s'il y a lieu de modifier la collecte sélective: fréquence, dépôt volontaire, porte-à-porte																		
Récupérer les résidus domestiques dangereux																		
Étudier le meilleur mode de collecte des RDD (lieu permanent, collecte spéciale, etc.)																		
Implantation d'un dépôt permanent (RDD) (le cas échéant)																		
Étudier les modes de collecte des textiles et mettre en œuvre le mode choisi																		
Améliorer la collecte des encombrants sur le territoire ainsi que leur devenir																		
Implantation des dépôts pour les textiles et gestion des encombrants																		
Améliorer la performance du taux de récupération en diminuant le taux de rejet au centre de tri (qualité)																		
Maintenir la ligne Info-Bac à la MRC pour répondre aux questions des citoyens																		
Établir des partenariats avec les MRC voisines pour certaines matières récupérées																		
Cibler des matières supplémentaires à récupérer (avec le centre de tri)																		

TABEAU 8.1 ÉCHÉANCIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PGMR - (suite)

	2004		2005				2006				2007				2008			
	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
Mettre en place un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)																		
Mettre sur pied et diffuser un bulletin d'information ou acheter un espace dans les journaux pour donner des informations sur la gestion des matières résiduelles																		
Diffuser les données quant à la production de matières résiduelles/collecte sélective																		
Organiser des journées «portes ouvertes» en collaboration avec les entreprises/organismes																		
Effectuer des enquêtes (sondages) auprès de la population (problèmes, satisfaction, etc.)																		
Créer un site internet																		
Valoriser les matières putrescibles et les résidus verts																		
Favoriser le compostage domestique (réduction à la source) dans les municipalités allant au LES																		
Collecte et valorisation des résidus verts par apport volontaire - LES																		
Planter la collecte à 3 voies - LES																		
Planter le compostage domestique dans les municipalités avec DET																		
Faire participer les ICI à l'effort collectif de la récupération																		
Mettre en place un programme de reconnaissance environnementale des entreprises performantes en gestion des matières résiduelles																		
Travailler en partenariat avec les ICI en les soutenant dans leurs efforts de réduction et de récupération																		
Offrir le soutien technique nécessaire (formation) afin de faciliter la récupération dans les ICI de la MRC																		
Obliger la récupération via des législations (Rimouski)																		
Obliger la récupération via des législations pour tous les ICI de la MRC																		
Valoriser les matières résiduelles issues du secteur construction, rénovation, démolition (CRD)																		
Améliorer nos connaissances quant à la nature et aux quantités de ces matières																		
Émettre des permis de déconstruction plutôt que de démolition - Étude																		
Obliger le tri sur les lieux des travaux de construction, rénovation, démolition (réglementation)																		
Modifier les modalités de réception de ces matières aux lieux de dépôt (LES ou DET)																		
Implantation d'un éco-centre (coopérative ou autre)																		

TABLEAU 8.2 BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PGMR

	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Qui est concerné	Durée Coût/porte	du plan Coût/hab.
Général									
<i>Ressource professionnelle (salaire ou autre)</i>	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	300 000 \$	MRC	12,69 \$	5,69 \$
Modification des règlements municipaux	2 000 \$	2 000 \$				4 000 \$	MRC	0,17 \$	0,08 \$
Faire des études pour voir à la conversion des DET en d'autres usages reliés au PGMR		2 000 \$	5 000 \$			7 000 \$	DET	4,24 \$	2,76 \$
Intégrer la collecte des boues au règlement municipal ⁽¹⁾		79 425 \$	79 425 \$	79 425 \$	79 425 \$	317 700 \$	Voir note 1	25 \$ et 50 \$	
Étudier et implanter un système de cueillette des informations des matières résiduelles	4 000 \$	10 000 \$				14 000 \$	MRC	0,59 \$	0,27 \$
Étudier possibilité d'établir une ou des régie(s) pour la gestion des matières résiduelles		6 000 \$				6 000 \$	MRC	0,25 \$	0,11 \$
Dernier versement subvention PGMR	(40 000 \$)					(40 000 \$)	MRC	(1,69 \$)	(0,76 \$)
Sous-total:	26 000 \$	159 425 \$	144 425 \$	139 425 \$	139 425 \$	608 700 \$			
Par habitant:	0,49 \$	3,02 \$	2,74 \$	2,65 \$	2,65 \$	11,55 \$			
Augmenter le taux de récupération des matières résiduelles du secteur résidentiel									
Mettre en place un programme de reconnaissance environnementale de la MRC (fierté régionale)		2 500 \$	2 500 \$			5 000 \$	MRC	0,21 \$	0,09 \$
Analyser s'il y a lieu de modifier la collecte sélective (fréquence, dépôt volontaire, porte-à-porte)		6 000 \$		5 000 \$		11 000 \$	MRC	0,47 \$	0,21 \$
Récupérer les résidus domestiques dangereux	25 000 \$	41 000 \$	51 000 \$	66 000 \$	91 000 \$	274 000 \$	MRC	11,59 \$	5,20 \$
Étudier le meilleur mode de collecte des RDD (lieu permanent, collecte spéciale, etc.)		5 000 \$				5 000 \$	MRC	0,21 \$	0,09 \$
Étudier les modes de collecte des textiles et mettre en œuvre le mode choisi		2 500 \$				2 500 \$	MRC	0,11 \$	0,05 \$
Améliorer la collecte des encombrants sur le territoire ainsi que leur devenir		2 500 \$				2 500 \$	MRC	0,11 \$	0,05 \$
Implantation dépôts pour textiles			38 500 \$	34 000 \$	34 000 \$				
Implantation de la gestion des encombrants			105 000 \$	105 000 \$	105 000 \$				
Améliorer la performance du taux de récupération en diminuant le taux de rejet au centre de tri (qualité)				2 000 \$		2 000 \$	MRC	0,08 \$	0,04 \$
Maintenir la ligne Info-Bac à la MRC pour répondre aux questions des citoyens	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	17 500 \$	MRC	0,74 \$	0,33 \$

	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Qui est concerné	Durée du plan Coût/porte	Coût/hab.
Établir des partenariats avec les MRC voisines pour certaines matières récupérées				2 000 \$		2 000 \$	MRC	0,08 \$	0,04 \$
Cibler des matières supplémentaires à récupérer (avec le centre de tri)				2 000 \$		2 000 \$	MRC	0,08 \$	0,04 \$
Subvention salariale (étudiants et autres) / Loi sur les emballages / Redevance à l'enfouissement						0 \$		0,00 \$	0,00 \$
Sous-total:	28 500 \$	63 000 \$	200 500 \$	219 500 \$	233 500 \$	745 000 \$			
Par habitant:	0,54 \$	1,20 \$	3,80 \$	4,16 \$	4,43 \$	14,13 \$			
Mettre en place un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population (ISÉ)									
Collecte sélective	6 500 \$	15 000 \$	11 000 \$	8 500 \$	8 500 \$	49 500 \$	MRC	2,09 \$	0,94 \$
Matières putrescibles	9 000 \$	21 000 \$	71 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	131 000 \$	MRC	5,54 \$	2,49 \$
Résidus domestiques dangereux	3 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	6 500 \$	6 500 \$	32 000 \$	MRC	1,35 \$	0,61 \$
Gestion des encombrants et des textiles	0 \$	3 000 \$	10 000 \$	6 500 \$	6 500 \$	26 000 \$	MRC	1,10 \$	0,49 \$
Éco-centre (coopérative ou autre)	0 \$	70 000 \$	20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	110 000 \$	MRC	4,65 \$	2,09 \$
Subvention Collecte sélective Québec (Amélioration de la performance)/subvention salariale/SAQ⁽²⁾	(8 800 \$)	(8 800 \$)	(6 300 \$)	(6 300 \$)	(6 300 \$)	(36 500 \$)	MRC	(1,54 \$)	(0,69 \$)
Sous-total:	9 700 \$	108 200 \$	113 700 \$	40 200 \$	40 200 \$	312 000 \$			
Par habitant:	0,18 \$	2,05 \$	2,16 \$	0,76 \$	0,76 \$	5,92 \$			
Valoriser les matières putrescibles et les résidus verts									
Favoriser le compostage domestique (réduction à la source) dans les municipalités allant au LES	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$			30 000 \$	LES	1,36 \$	0,57 \$
Collecte et valorisation des résidus verts par apport volontaire - LES	15 000 \$	28 100 \$	40 000 \$			83 100 \$	LES	3,78 \$	1,66 \$
Implanter la collecte à 3 voies dans les municipalités allant au LES ⁽³⁾					1 226 000 \$	1 226 000 \$	LES	55,75 \$	24,43 \$
Implanter le compostage domestique dans les municipalités avec DET	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	100 000 \$	DET	60,53 \$	39,42 \$
Sous-total:	45 000 \$	58 100 \$	70 000 \$	20 000 \$	1 246 000 \$	1 439 100 \$			
Par habitant:	0,85 \$	1,10 \$	1,33 \$	0,38 \$	23,64 \$	27,30 \$			
Faire participer les ICI à l'effort collectif de la récupération									
Mettre en place un programme de reconnaissance environ. des entreprises performantes en GMR		5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	11 000 \$	MRC	0,47 \$	0,21 \$
Travailler en partenariat avec les ICI en les soutenant dans leurs efforts de réduction et de récupération	2 500 \$	2 500 \$				5 000 \$	MRC	0,21 \$	0,09 \$

	2004	2005	2006	2007	2008	Total	Qui est concerné	Durée du plan Coût/porte	Coût/hab.
Offrir le soutien technique nécessaire (formation) afin de faciliter le récupération dans les ICI de la MRC	2 500 \$	2 500 \$				5 000 \$	MRC	0,21 \$	0,09 \$
Obliger la récupération via des législations (Rimouski)						0 \$	Rimouski		
Obliger la récupération via des législations pour tous les ICI de la MRC (sauf Rimouski)		2 000 \$				2 000 \$	Sauf Rimouski	0,35 \$	0,19 \$
Sous-total:	5 000 \$	12 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	23 000 \$			
Par habitant:	0,09 \$	0,23 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,44 \$			
Valoriser les matières résiduelles issues du secteur construction, rénovation, démolition (CRD)									
Améliorer nos connaissances quant à la nature et aux quantités de ces matières	5 000 \$	5 000 \$				10 000 \$	MRC	0,42 \$	0,19 \$
Émettre des permis de déconstruction plutôt que de démolition - Étude		2 500 \$	2 500 \$			5 000 \$	MRC	0,21 \$	0,09 \$
Obliger le tri sur les lieux des travaux de construction, rénovation, démolition (réglementation)				2 500 \$		2 500 \$	MRC	0,11 \$	0,05 \$
Modifier les modalités de réception de ces matières aux lieux de dépôt (LES ou DET)		2 000 \$				2 000 \$	MRC	0,08 \$	0,04 \$
Éco-centre - coopérative		155 000 \$	90 000 \$			245 000 \$	MRC	10,36 \$	4,65 \$
Sous-total:	5 000 \$	164 500 \$	92 500 \$	2 500 \$	0 \$	264 500 \$			
Par habitant:	0,09 \$	3,12 \$	1,75 \$	0,05 \$	0,00 \$	5,02 \$			
TOTAL:	119 200 \$	565 225 \$	623 125 \$	423 625 \$	1 661 125 \$	3 392 300 \$			
Par habitant:	2,26 \$	10,72 \$	11,82 \$	8,04 \$	31,51 \$	64,36 \$			
Économie à l'enfouissement (théorique)		(5 515 \$)	(21 985 \$)	(21 985 \$)	(216 323 \$)	(265 568 \$)	MRC	(19,46 \$)	(8,73 \$)
TOTAL:	119 200 \$	559 710 \$	601 140 \$	401 640 \$	1 444 802 \$	3 126 992 \$			
Par habitant (avec économie à l'élimination)	2,26 \$	10,62 \$	11,40 \$	7,62 \$	27,41 \$	59,31 \$			
Par porte (avec économie à l'élimination)	5,04 \$	23,67 \$	25,42 \$	16,99 \$	61,11 \$	132,23 \$			

- (1) Nombre total de fosses septiques : $2\,935 + 1\,829 = 3\,764$. À inclure dans le compte de taxes : peut coûter 50 \$ pour les résidences permanentes et 25 \$ pour les résidences saisonnières. Exclut les municipalités suivantes : Le Bic, Rimouski (partiel), Saint-Anaclet-de-Lessard et Saint-Valérien.
- (2) Deux personnes pendant 8 semaines chacune (carrière été).
- (3) Les bacs sont amortis sur 5 ans de 2006 à 2010 inclusivement.
- (4) Référence : Tableau 3.5 A.

**TABLEAU 8.3 COÛT GLOBAL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
PAR CATÉGORIE DE MATIÈRES - COÛT ANNUEL MOYEN**

MUNICIPALITÉS	Collecte déchets domestiques	Élimination déchets domestiques	Collecte matières recyclables	Tri Matières recyclables (1)	Gestion des textiles et encombrants	Collecte matières putrescibles	Valorisation Matières putrescibles (2)	RDD	Programme ISÉ (Moy. annuelle) (3)	Autres frais (incluant quote-part à la MRC)	Boues de fosses septiques et puisards	TOTAL GESTION
Esprit-Saint	6 000 \$	3 000 \$	750 \$	966 \$	834 \$	0 \$	2 532 \$	563 \$	541 \$	514 \$	9 525 \$	25 225 \$
La Trinité-des-Monts	5 000 \$	3 000 \$	750 \$	609 \$	499 \$	0 \$	2 124 \$	313 \$	341 \$	324 \$	7 675 \$	20 634 \$
Le Bic	42 000 \$	92 300 \$	17 330 \$	6 237 \$	5 312 \$	42 000 \$	36 960 \$	3 500 \$	3 445 \$	3 273 \$	25 800 \$	278 157 \$
Rimouski	457 420 \$	915 000 \$	268 650 \$	166 467 \$	129 359 \$	457 420 \$	619 280 \$	76 875 \$	50 340 \$	47 823 \$	53 750 \$	3 242 384 \$
Saint-Anaclet-de-Lessard	34 600 \$	81 700 \$	5 000 \$	5 523 \$	4 702 \$	34 600 \$	32 860 \$	3 125 \$	3 186 \$	3 027 \$	25 325 \$	233 648 \$
Saint-Eugène-de-Ladrière	7 750 \$	500 \$	3 900 \$	1 008 \$	851 \$	0 \$	2 484 \$	563 \$	560 \$	532 \$	1 800 \$	19 948 \$
Saint-Fabien	30 000 \$	57 000 \$	3 600 \$	4 053 \$	3 447 \$	30 000 \$	34 620 \$	2 500 \$	2 222 \$	2 111 \$	13 500 \$	183 054 \$
Saint-Marcellin	7 800 \$	2 900 \$	4 200 \$	693 \$	585 \$	0 \$	4 152 \$	375 \$	388 \$	368 \$	12 525 \$	33 985 \$
Saint-Narcisse-de-Rimouski	21 500 \$	2 900 \$	16 000 \$	2 226 \$	1 865 \$	0 \$	8 532 \$	1 250 \$	1 214 \$	1 154 \$	27 900 \$	84 541 \$
Saint-Valérien	15 000 \$	26 900 \$	10 000 \$	1 827 \$	1 547 \$	15 000 \$	13 560 \$	1 000 \$	1 016 \$	966 \$	14 675 \$	101 491 \$
TOTAL	627 070 \$	1 185 200 \$	330 180 \$	189 609 \$	149 000 \$	579 020 \$	757 104 \$	90 063 \$	63 254 \$	60 092 \$	192 475 \$	4 223 067 \$

(1) La valorisation est estimée à 35 \$ la tonne.

(2) L'achat du composteur ou du bac brun est inclus, selon le cas.

(3) Estimé à 1,20 \$ par habitant.

Les coûts de collecte (transport) sont les mêmes en 2008 qu'en 2002.

CHAPITRE 9

PROGRAMME DE SUIVI DU PLAN

9.0 PROGRAMME DE SUIVI DU PLAN

Le programme de suivi du plan a pour objectif de vérifier périodiquement l'application du plan et de mesurer le degré d'atteinte des objectifs qui y sont ciblés. Le programme de suivi et d'atteinte des objectifs devra permettre à la MRC de connaître précisément l'évolution des matières résiduelles sur son territoire. Il sera alors possible de mesurer le niveau d'avancement, de cibler exactement les points forts et les points faibles du plan de gestion et prendre, le cas échéant, les mesures adéquates pour améliorer la situation.

Parce que le bilan de la production de matières résiduelles sur le territoire de la MRC est essentiellement basé sur les données fournies par Recyc-Québec, il nous faudra d'abord connaître plus exactement la nature et les quantités de matières résiduelles produites sur le territoire et leur devenir. La MRC devra aussi obtenir copie de tous les documents, contrats ou ententes liés à la gestion des matières résiduelles. Un contrôle étroit des activités de collecte, de transport, de traitement et d'élimination devra être mis en place de manière à s'assurer que les activités de gestion des matières résiduelles se déroulent selon les contrats ou encore selon les règles de l'art.

Afin d'obtenir un portrait plus juste du mouvement et de la nature des matières résiduelles sur le territoire, la MRC mettra en place un système de cueillette des informations incluant sans s'y restreindre :

- quantité de matières résiduelles produites par municipalité et par secteur d'activités;
- quantité de matières récupérées dans la collecte sélective municipale par catégorie;
- quantité de matières résiduelles enfouies au LES et aux DET;
- quantité de matières résiduelles produites, enfouies et récupérées provenant des ICI et du secteur CRD.

L'obtention de données justes et réelles de la part d'un maximum d'intervenants représente un défi sans cesse renouvelé en gestion des matières résiduelles.

Ici, la présence d'une balance au site d'enfouissement, notamment, prend tout son sens.

9.1 SUIVI DE LA PERFORMANCE

À partir des données recueillies, la MRC pourra évaluer les résultats obtenus et ainsi vérifier la performance de récupération de la population. Ces évaluations peuvent aussi bien s'appliquer

pour les résidus organiques, les résidus domestiques dangereux, etc. Les pourcentages de récupération sont calculés à partir du potentiel valorisable.

Tout d'abord on voudra mesurer le rendement de la collecte sélective en estimant le rendement annuel moyen à l'aide de la formule qui suit :

$$\text{Rendement annuel moyen (t/pers./an)} = \frac{\text{Quantité de matières recyclables collectée (sans sles rejets) (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$$

Le taux annuel de valorisation permettra de connaître le niveau de performance des actions mises de l'avant. Ce taux s'évalue ainsi :

$$\text{Taux de valorisation (\%)} = \frac{\text{Quantité de matières valorisées (t/an)}}{\text{Quantité de matières potentiellement disponibles (t/an)}} \times 100$$

On pourra également vérifier le taux de participation à la collecte sélective (ou à toute autre collecte) en utilisant la formule suivante :

$$\text{Taux de participation (\%)} = \frac{\text{Nbre de portes participantes au moins 1 fois sur 4 sem.}}{\text{Nbre total de portes desservies}} \times 100$$

On pourra également vérifier le taux de diversion de l'élimination. Il représente la quantité de matières valorisées et détournées de l'élimination par rapport à la quantité de résidus générés :

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité de matières valorisées annuellement (t) (sans les rejets)}}{\text{Quantité totale de résidus générés annuellement (t)}} \times 100$$

La quantité totale de résidus générés, **toutes les matières résiduelles** doivent être prises en compte. Cette quantité est obtenue à partir de l'addition des quantités éliminées et des quantités valorisées de l'élimination par le biais du compostage, du recyclage ou autrement par les citoyens et ICI eux-mêmes.

Enfin, mais non le moindre, le taux d'élimination par rapport à l'année précédente pourra aussi être mesuré. On calcule le taux de réduction à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de réduction de l'élimination (\%)} = \frac{\text{Quantité de résidus annuellement éliminés (t)}}{\text{Quantité de résidus éliminés l'année précédente (t)}} \times 100$$

Le lecteur pourra se référer au Tableau 4.2 qui résume les objectifs à atteindre d'ici 2008 pour le secteur municipal (résidentiel) ainsi que les quantités et les taux actuellement atteints.

9.2 COMPARAISONS AVEC LES AUTRES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES

Pour le programme de suivi et d'atteinte des objectifs, il est particulièrement important que l'ensemble des municipalités régionales (MR) utilisent les mêmes méthodes de calcul dans le but de faciliter les comparaisons entre les différents territoires de planification. Pour atteindre ce but, il faut respecter quatre principes généraux :

- Les **tonnes** doivent être utilisées comme unité de mesure du système métrique.
- L'unité **kg/capita/an** à la place de **kg/porte/an** parce que les mesures ainsi obtenues s'avèrent plus précises que le calcul par résidence, en raison de la variation du nombre d'occupants d'une résidence à l'autre.
- Les **caractéristiques régionales** considérées lors des comparaisons entre les divers territoires. On prendra donc des territoires présentant des caractéristiques semblables.
- Les **événements inhabituels** : les quantités de matières résiduelles générées lors de ces événements doivent être comptabilisées, mais les chiffres obtenus ne devront pas être utilisés dans le bilan annuel où l'on compare les quantités de résidus générés pour l'année en cours avec les quantités des années précédentes ou lors de comparaison avec d'autres MR.

9.3 COMITÉ DE SUIVI

Un comité de suivi sera mis sur pied dès l'adoption du PGMR. Le mandat confié sera :

- ✓ Assurer le partenariat entre les différents secteurs
- ✓ Soutenir la personne responsable du PGMR à la MRC
- ✓ Faire des recommandations au conseil des maires, de temps à autres
- ✓ Assumer le suivi des différentes ententes

- ✓ Soutenir les municipalités dans la mise en œuvre du PGMR.

La MRC déterminera qui seront les représentants à siéger sur ce comité. Les suggestions suivantes sont faites :

- ✓ Deux citoyens
- ✓ Un représentant d'un groupe environnemental
- ✓ Un représentant du milieu des affaires
- ✓ Un représentant d'un organisme ou d'une entreprise effectuant la valorisation / le traitement de matières résiduelles
- ✓ Deux élus (un pour les municipalités allant au LES (sauf Rimouski) et un pour les municipalités allant dans un DET)
- ✓ Un représentant de la MRC
- ✓ Deux représentants de la ville de Rimouski.

La personne responsable du PGMR à la MRC aura pour tâche d'animer les rencontres et de faire rapport des activités du comité au conseil des maires.

